



Ajuntament de Barcelona
Barcelona International Peace
Resource Center



Groupe de Travail Parlementaire Régional du PNUD

RAPPORT



Les Parlements et la Prévention des Crises et le Relèvement en Afrique de l'Ouest

30 Novembre – 03 Décembre 2010, Barcelone (Espagne)

Sommaire

| | |
|----------------------------------|----------|
| Acronymes et Abréviations | 3 |
| Note de Synthèse | 4 |
| Introduction | 9 |

SEANCES

| | |
|--|-----------|
| 1) Séance introductive | 11 |
| 2) Parlements et violence armée en Afrique de l'Ouest | 13 |
| 3) Partis politiques et prévention des crises en Afrique de l'Ouest | 17 |
| 4) Prévention des crises, relèvement et médiation au niveau local: Le cas du Parlement de Catalogne | 22 |
| 5) Médiation: Outils et opportunités pertinentes pour les parlementaires | 24 |
| 6) Médiation: Leçons apprises des transitions politiques et des changements constitutionnels | 27 |
| 7) Opportunités de médiation pour les parlementaires | 32 |
| 8) Activités nationales | 35 |
| 9) Cadre de travail régional | 40 |
| 10) Niveau global | 44 |
| 11) Séance de clôture et présentation du plan de travail pour 2011 | 46 |

ANNEXES

| | |
|----------------------------------|-----------|
| 1) Programme | 48 |
| 2) Liste des Participants | 52 |

Acronymes et Abréviations

| | |
|----------------|---|
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| AFDR | L'alliance des forces démocratiques pour la République (Niger) |
| ALPC | Armes légères et de petit calibre |
| BPCR | Bureau pour la prévention des crises et le relèvement |
| BPD | Bureau pour les politiques de développement |
| CADEG | Charte africaine de la démocratie, des élections, et de la gouvernance |
| CDN | Congrès démocratique national (Ghana) |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEFD | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes |
| CENI | Commission Electorale Nationale Indépendante (Guinée / Niger) |
| CFDR | Coordination des Forces pour la Démocratie et la République (Niger) |
| CRIPB | Centre des Ressources Internationales pour la Paix de Barcelone |
| CNPR | Conseil National Patriotique Révolutionnaire (Sierra Leone) |
| CNT | Conseil National de Transition (Guinée) |
| CP | Centre parlementaire |
| CSRD | Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (Niger) |
| ECOFEPA | Association des Femmes Parlementaires de la CEDEAO |
| FES | Friedrich-Ebert-Stiftung |
| FRU | Front Révolutionnaire Uni (Sierra Leone) |
| GGD | Groupe de Gouvernance Démocratique |
| G/RSS | Gouvernance/Réforme du Secteur de la Sécurité |
| NPP | Nouveau Parti Patriotique (Ghana) |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PCR | Prévention des Crises et Relèvement |
| PGRP | Programme Global pour le Renforcement des Parlements |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPSL | Parti du Peuple de Sierra Leone |
| UFR | Union des Forces Républicaines (Guinée) |
| UIP | Union Interparlementaire |
| UNREC | Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique |
| VS | Violence Sexiste |
| WAANSA | Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest |
| WANEP | Réseau Ouest-Africain pour l'Edification de la Paix |

Note de Synthèse

Le Programme des Nations Unies pour le développement (**PNUD**), en coopération avec le Centre des Ressources Internationales pour la Paix de Barcelone (**CRIPB**), et grâce au soutien financier du Ministère belge des affaires étrangères, a organisé un **Groupe de travail parlementaire régional** intitulé '*Parlements, Prévention des crises et Relèvement en Afrique de l'Ouest*' - à Barcelone (**Espagne**), du **30 novembre au 03 décembre, 2010**. Le Groupe de travail s'inscrit dans la continuité du **Séminaire Régional** portant sur le même sujet et qui a également été organisé par le PNUD les **27, 28 et 29 juin 2010**, à Accra (**Ghana**). Sa finalité rejoint l'initiative et la stratégie du PNUD qui visent à renforcer les parlements en tant qu'acteurs de la consolidation de la paix et du relèvement post-conflit, conformément aux '*Principes directeurs du PNUD à l'usage de la communauté internationale sur le thème des Parlements, la Prévention des Crises et le Relèvement*'. Le Groupe de travail a rassemblé **une trentaine de participants**, dont des membres de parlements nationaux, de conseils de transition, et de l'administration parlementaire d'Afrique de l'Ouest, ainsi que des représentants du Secrétariat du Parlement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (**CEDEAO**), du Centre parlementaire et des collègues du PNUD.

La réunion du Groupe de travail était l'occasion de promouvoir la coordination et la coopération parlementaires au niveau régional et d'encourager le partage de solutions et d'expériences entre pays du Sud, liées à la prévention des crises et au relèvement en Afrique de l'Ouest en offrant notamment aux parlementaires réformateurs l'espace et le temps adéquats pour s'engager activement dans les discussions et plus spécifiquement : réfléchir sur la violence armée et le rôle des partis politiques dans la prévention des crises et le relèvement sur la base des **documents de travail** élaborés par le PNUD ; identifier les opportunités de médiation et de dialogue pour les parlementaires ; examiner **l'outil d'auto-évaluation du PNUD** sur les parlements et la prévention des crises en abordant les études de cas qui ont été menées suite à l'application de l'outil en 2010 au **Togo** et en **Guinée-Bissau**; consolider le réseau parlementaire régional sur la prévention des crises et le relèvement ; identifier et approuver les **principes généraux** et les activités clés pour le **plan de travail de 2011**, qui sera mené en coopération avec le Parlement de la CEDEAO et les organisations partenaires.



Gauche à droite: Hon. Singo (Togo), Hon. Tchankpana (Togo), Hon. Kouagou (Togo), Hon. Touré (Guinée), Hon. Naluak (Guinée-Bissau), Hon. Sissé (Guinée-Bissau)

Les participants ont souligné l'idée que les sociétés démocratiques ne suppriment ni ne doivent supprimer les conflits (dans le sens où ils représentent simplement une expression d'opinions diverses, ce qui est le socle de toute démocratie). Cela dit, elles doivent créer des institutions politiques *efficaces* telles que les parlements, capables de réguler et canaliser les conflits afin d'éviter l'émergence et l'intensification de la violence. Le rôle des parlements dans la gestion de la violence inclut l'adoption de lois qui prennent en compte la prévention des conflits en visant en particulier les facteurs qui sont à l'origine des violences (la pauvreté, la disponibilité des armes, le chômage des jeunes, les contestations politiques, etc.) en votant des lois qui garantissent par exemple la répartition équitable des ressources, l'accès égal à l'éducation et aux opportunités d'embauche, la restriction de la fabrication d'armes, etc. Les participants ont évoqué les bénéfices qui peuvent provenir des dialogues régionaux afin d'encourager l'harmonisation des lois en matière de PCR. Ceci étant dit, les participants ont précisé que la *force normative* des parlements ne suffit pas à garantir la prévention des crises et ils ont insisté sur les notions de « renforcement » et de « contrôle des lois » rendus possibles à travers la mise en place de mécanismes garantissant la mise en œuvre effective des lois une fois votées.

En ce qui concerne la **médiation**, le groupe de travail a identifié des domaines multiples où les parlements nationaux peuvent avoir un rôle prépondérant (les conflits électoraux, les initiatives de consolidation de la paix à la suite d'un conflit, les conflits de territoires et de frontières, etc.), notamment en constituant un lieu de dialogue pour les différents groupes de belligérants. Les participants ont mis en avant les différents outils et mécanismes qui sont à la disposition des parlements pour mener leur rôle de médiation en termes de promotion du dialogue, d'interactions et de négociations à travers les débats pléniers, les commissions de réconciliation, le travail des commissions et les groupes parlementaires interpartis, les visites de circonscription et de terrain, la collaboration avec le Parlement de la CEDEAO, etc. A travers les parlements efficaces, les gouvernements et la société civile sont capables d'interagir. Bien que les participants aient reconnu le rôle indéniable des organisations de la société civile (**OSC**) en tant qu'« *institutions d'appui à la démocratie* » notamment concernant toute l'assistance, la facilitation et la complémentarité qu'elles procurent, ils ont également exprimé leur frustration car ils considèrent que l'action des parlements est bien souvent négligée ou du moins minimisée par la prolifération des OSC et pour cause puisque de nombreux bailleurs de fonds choisissent de soutenir les OSC plutôt que de renforcer directement les institutions parlementaires. Certains participants ont même remis en cause la légitimité de certaines OSC en faisant allusion aux affinités partisans qu'elles peuvent avoir avec les partis politiques. A cet égard, le groupe de travail s'est mis d'accord sur l'importance de bien organiser, définir et réguler la relation et la répartition de travail entre les parlements et les OSC.

Les **partis politiques** ont également été reconnus par le groupe de travail comme étant des acteurs décisifs dans le processus de consolidation de la paix et de construction de l'Etat. Quand il s'agit par exemple d'empêcher la **violence électorale et politique**, en théorie - les partis politiques *efficaces* peuvent garantir le bon déroulement du processus électoral à travers un dialogue interpartis censé responsabiliser les acteurs politiques qui mènent campagne et permettre la formation civique de leurs militants sur le processus électoral. Dans les pays instables ou ceux qui viennent de sortir d'une crise, le dialogue entre partis et dirigeants politiques peuvent contribuer à la prise de décisions informées, condition indispensable pour garantir un Etat qui soit à la fois efficace et réactif. Cependant, en pratique - les faibles interactions entre les partis politiques entravent leur capacité à bien représenter la population ; la plupart des partis politiques sont affaiblis par le manque de solidité de leurs structures internes et leur fort ancrage dans les divisions ethniques et religieuses.

A cet égard, les participants ont émis un bon nombre d'exemples et de suggestions sur les façons dont les partis politiques et les parlements peuvent accroître la participation politique des femmes. Une meilleure représentation de la population, à travers la diversification des membres politiques – notamment grâce à l'inclusion de plus de femmes et de représentants des groupes minoritaires – a été mise en avant comme un moyen pour les partis politiques et les parlements de mieux prévenir les conflits. De plus, les participants se sont mis d'accord sur le besoin d'élaborer des codes de conduite contraignants pour les partis politiques qui mettent l'accent sur les principes de démocratie et une *culture d'éthique*, entraînant ainsi la professionnalisation des partis politiques. Les participants ont également souligné l'importance d'élaborer des règles fixes et claires quant au financement des partis politiques.

Par ailleurs, la pertinence et la légitimité des **parlements locaux et des conseils de transition** en termes de prévention des crises et de relèvement ont été questionnées et débattues en profondeur par le Groupe de travail parlementaire. Le système politique fédéral, à travers le modèle espagnol, a été mis en lumière pour démontrer comment la diversité des identités sociales est mieux prise en compte par les parlements locaux, contribuant ainsi à la prévention des crises. A travers l'analyse du **Parlement espagnol** et du **Parlement de Catalogne**, les participants ont appris davantage sur les règles constitutionnelles et les institutions qui peuvent réguler la relation entre les deux niveaux. A travers les études de cas de la **Guinée** et du **Niger**, le Groupe de travail a reconnu l'importance des conseils de transition nationaux en matière de prévention des crises et de relèvement. Bien que leurs membres ne soient pas élus, ils représentent toutes les entités socio-économiques de la nation et peuvent contribuer à stabiliser et pacifier les sociétés de transition grâce à : l'élaboration de lois constitutionnelles, organiques et électorales consensuelles; la mise en place d'institutions politiques pour gérer et contrôler le processus de transition, comme par exemple les commissions électorales indépendantes ou les comités de gestion des crises ; la mise en œuvre de mécanismes de réconciliation nationale, de promotion de l'unité nationale et de dialogue social.



Gauche à droite: Mme Pangalos (PNUD), Hon. Touré (Guinée), Hon. Lahai (Sierra Leone), M. Pierre-Louveaux (PNUD), Hon. Diomandé (Côte d'Ivoire), M. Gorgui (Côte d'Ivoire), Hon. Singo (Togo), Hon. Tchankpana (Togo), Hon. Kouagou (Togo)

Au **niveau régional**, le Groupe de travail parlementaire a reconnu la contribution du Parlement de la CEDEAO à la préservation de la paix et de la sécurité au sein de la région à travers : les commissions parlementaires conjointes censées contrôler les renseignements et les questions de sécurité; l'harmonisation des lois de sécurité pour mieux répondre à la menace du trafic de drogues et d'armes légères en particulier (telle que la loi interdisant l'utilisation d'armes légères et de petit calibre). La notion de '*diplomatie parlementaire*' en matière de gestion de crises a été mise en évidence par les participants et débattue dans le cadre de la capacité du Parlement de la CEDEAO à agir comme un médiateur et à encourager le dialogue et les interactions avec les parlements nationaux (i.e.: **Niger** et **Guinée**). Cependant, au moment où le Parlement de la CEDEAO s'apprête à inaugurer sa troisième législature et passe progressivement d'une « CEDEAO des Etats » à une « CEDEAO des peuples » en poursuivant sa **vision ambitieuse 2020** qui étend le champ de ses activités et de son mandat - l'institution se heurte à de nombreuses **contraintes** (absence d'élections directes, aucun pouvoir législatif, manque d'autonomie administrative et financière vis-à-vis de la Commission en particulier, la rotation fréquente des parlementaires, etc.).

Afin de surmonter ces obstacles, les représentants du Secrétariat de la CEDEAO ont mis l'accent sur le besoin majeur de renforcer le parlement au niveau institutionnel et de développer ses pouvoirs législatif et de codécision par le biais d'aides financières et le développement des capacités afin que le Parlement de la CEDEAO devienne enfin un parlement régional fonctionnel et *efficace*. Cela nécessite : a) le renforcement des capacités d'intervention d'urgence et de gestion au moment de l'émergence d'une crise ; b) le développement de liens avec les parlements nationaux / le renforcement des coopérations notamment en matière de partage d'information et d'expertise pour compléter et appuyer les efforts des parlements nationaux ; c) l'accroissement de l'autonomie du Parlement de la CEDEAO pour qu'il puisse se concentrer davantage sur les questions de paix, de sécurité et de politique, ainsi que les activités de médiation et de dialogue ; d) le renforcement de sa capacité à sanctionner les Etats membres récalcitrants pour cause de non respect des protocoles et conventions. A cet égard, le Groupe de travail a indiqué l'avantage de s'inspirer du modèle de fonctionnement du **Parlement régional en Afrique de l'Est** et de tenir des séances mixtes avec **l'Union africaine**. La nouvelle législature de la CEDEAO et son programme pour 2011 présentent de nouvelles opportunités pour progresser dans ce sens.

Le Groupe de travail parlementaire était également l'occasion pour les parlementaires et les représentants du Parlement de la CEDEAO de discuter et de se mettre d'accord sur une série de priorités clés concernant le **plan de travail du PNUD pour 2011**. Au **niveau national**, le PNUD va mettre en œuvre les activités et les recommandations des rapports de l'outil d'auto-évaluation au **Togo** et en **Guinée Bissau**, et - sur la base de demandes des parlements, va mobiliser davantage les bureaux-pays du PNUD dans la région. Les membres du Groupe de travail parlementaire vont également mobiliser et inciter leurs collègues et leur parlement respectif à s'engager davantage en matière de prévention des crises, en utilisant les différents outils qui sont à leur disposition (tels que les présentations de la réunion de Barcelone, le rapport du Groupe de travail, le film sur les '*témoignages des parlementaires et des praticiens du développement parlementaire sur la prévention des crises et le relèvement en Afrique de l'Ouest*', etc.).

Au niveau régional, le PNUD poursuivra la consolidation du réseau parlementaire en encourageant les membres à s’engager dans la prévention des crises (à travers le suivi des médias, du travail du parlement, des commissions parlementaires et des partis politiques ; les visites de circonscriptions, la participation à des réunions aux niveaux national, régional et international) - tout en diffusant les bonnes pratiques et les leçons apprises de leur pays respectif. Les membres seront aussi appelés à partager leurs expériences et recommandations, et à identifier et piloter des solutions entre pays du Sud, y compris dans l’espace privé d’AGORA et plus particulièrement au niveau du groupe sur les *Parlements et la prévention des crises en Afrique de l’Ouest*. Au sein de ce groupe, les membres auront l’opportunité : de poster et partager des documents / articles / commentaires sur les blogs de façon régulière ; de relier les parlementaires et les membres du personnel parlementaire à travers **AGORA** ; de fournir des informations/commentaires sur les leçons apprises ou les articles postés sur AGORA, ainsi que sur les recherches ou les études de cas comparatives proposées et menées par le PNUD. Le PNUD continuera également à travailler en étroite collaboration avec le Parlement de la CEDEAO et développera un Guide sur les parlements, la prévention des crises et le relèvement, regroupant les recherches régionales et les études de cas déjà réalisées.

Au niveau global, le PNUD poursuivra sa contribution au développement de thématiques clés en ligne sur le site d’AGORA (www.agora-parl.org), disponible en anglais et français, et notamment sur la page dédiée spécifiquement à l’Afrique de l’Ouest – dans le cadre du développement des connaissances sur le développement parlementaire, la prévention des crises et le relèvement.

Introduction

Les défis liés au trafic de stupéfiants, à la prolifération des armes légères, à la violence politique et à l'instabilité en Afrique de l'Ouest nécessitent une attention accrue aux parlements en tant qu'institutions de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Sur la base des *'Principes directeurs du PNUD à l'usage de la communauté internationale sur le thème des Parlements, la Prévention des Crises et le Relèvement'*, le Bureau des politiques de développement (**BPD**) du PNUD, à travers le Programme global pour le renforcement des parlements III (**PGRP**), et le Bureau du PNUD pour la Prévention des Crises et le Relèvement (**BPCR**) ont partagé leurs expertises et ressources pour une action plus efficace en faveur du renforcement des parlements en tant qu'acteurs de la prévention des conflits et de la reconstruction post-conflit. A cette fin, un **programme spécifique** est mis en œuvre grâce au soutien financier du Ministère belge des Affaires étrangères, avec les **objectifs** suivants:

- Informer le public du rôle que les parlements nationaux peuvent jouer dans le rétablissement de la sécurité communautaire et la prévention des conflits et de la violence grâce à la recherche et les études de cas ;
- Promouvoir la participation des parlements nationaux dans la prévention des conflits et la réduction de la violence armée en vue d'influer sur les changements de politiques ;
- Renforcer les capacités des organisations régionales et des parlements nationaux en matière de prévention des conflits et de réduction de la violence armée ;
- Encourager une meilleure coordination parlementaire en matière de prévention des conflits et de relèvement en focalisant les efforts dans un premier temps sur la violence armée et la sécurité communautaire aux niveaux international, régional et national sur AGORA (www.agora-parl.org), et au niveau des réseaux parlementaires régionaux.

Le programme agit aux niveaux international, régional et national. Au niveau régional, il couvre l'Amérique centrale, l'Afrique de l'Ouest, et les Etats arabes. Les **Activités pour 2010 et 2011** englobent:

- Le développement des connaissances et la diffusion d'études de cas portant sur le rôle des parlements dans le rétablissement de la sécurité communautaire à travers des recherches spécifiques (<http://www.agora-parl.org/node/2713>);
- Des groupes de travail régionaux composés de parlementaires traitant de questions spécifiques et pertinentes liées à la sécurité communautaire;
- Le développement des capacités des parlementaires en matière de révision des lois / modification ou rédaction de nouvelles lois relatives à la sécurité communautaire ;
- Le développement des capacités des commissions parlementaires nationales pertinentes.

Dans le cadre de l'initiative mentionnée ci-dessus, Le PNUD a organisé un **séminaire régional** en Afrique de l'Ouest, intitulé: *'Vers le Renforcement du Rôle des Parlements dans la Prévention des Crises et le Relèvement en Afrique de l'Ouest'*, à Accra (**Ghana**) les **27, 28 et 29 Juin 2010**. Environ 60 personnes ont participé au séminaire, y compris des représentants de 13 parlements issus de la région de l'Afrique de l'Ouest¹, du **Parlement de la CEDEAO**, et d'organisations internationales et régionales clés [telles que l'Union Interparlementaire (**UIP**), le Centre régional des Nations Unies pour

¹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République du Congo, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Liberia, Niger, Sierra Leone et Togo.

la paix et le désarmement en Afrique (**UNREC**), le Friedrich-Ebert-Stiftung (**FES**), mais aussi des représentants d'organisations de la société civile [le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (**WAANSA**), le Réseau ouest-africain pour la construction de la paix (**WANEP**)], et des praticiens (notamment de la Délégation de la Commission européenne, du CIDA Canadien, du Centre parlementaire, et du PNUD).

Sur la base des recommandations du séminaire régional, le PNUD a partagé les conclusions du séminaire avec les bureaux-pays dans la région afin de mieux intégrer la problématique des conflits dans les projets de développement parlementaire en cours. L'**outil d'auto-évaluation** du PNUD sur la performance parlementaire en matière de prévention des crises, a été appliqué au **Togo** et en **Guinée-Bissau** (octobre 2010) en vue d'identifier les activités clés pour renforcer le rôle des deux parlements mentionnés ci-dessus dans la prévention des crises et le relèvement grâce aux fonds réservés pour les activités de 2011. Les documents du séminaire régional d'Accra ainsi que les présentations ont été mis en ligne sur AGORA. Certains parlementaires ont été identifiés et invités à rejoindre un groupe parlementaire régional spécifique sur l'espace privé d'AGORA.

Dans le cadre de la consolidation du Groupe de travail parlementaire, le PNUD, en coopération avec le Centre des Ressources Internationales pour la Paix de Barcelone, a organisé un **Groupe de travail parlementaire régional** intitulé '*Parlements, Prévention des crises et Relèvement en Afrique de l'Ouest*' - à Barcelone (**Espagne**), du **30 novembre au 03 décembre, 2010**.

Le Groupe de travail a rassemblé une **trentaine de participants**, dont des membres de parlements nationaux, de conseils de transition, et de l'administration parlementaire d'Afrique de l'Ouest, ainsi que des représentants du Secrétariat du Parlement de la CEDEAO, du Centre parlementaire et des collègues du PNUD.

Les **objectifs** du Groupe de travail régional étaient :

1. Le partage des connaissances et analyses des processus nationaux et de l'outil d'auto-évaluation du PNUD portant sur la performance parlementaire en matière de prévention des crises, (appliqué au **Togo** et en **Guinée-Bissau**) en vue d'identifier les meilleures pratiques et les activités clés pour le plan de travail pour 2011;
2. La Consolidation du réseau parlementaire régional sur la prévention des crises et le relèvement et la validation du plan de travail pour 2011.

Sur la base des documents de discussion préparés par le PNUD, le Groupe de travail régional a également abordé les thèmes suivants: 'violence armée et parlements' et 'partis politiques et prévention des crises en Afrique de l'Ouest'.

Groupe de Travail Parlementaire de l'Afrique de l'Ouest – Barcelone, 2010



Séance 1: Séance introductive

M. Cedric Jurgensen, Conseiller en politiques de développement parlementaire au PNUD, a présenté les objectifs et les résultats attendus du Groupe de travail régional (cf. Introduction) et a invité chaque participant à se présenter et à partager un exemple illustrant le rôle du parlement dans la prévention des crises dans leur propre pays.

Dr. Kabeer Garba, Gestionnaire de bureau au Parlement de la CEDEAO, a rappelé aux participants que le Groupe de travail est une suite directe au séminaire régional organisé par le PNUD à Accra (**Ghana**) les 27, 28, 29 Juin 2010. Sa finalité s'inscrit dans le cadre de l'initiative et de la stratégie du PNUD qui visent à renforcer les parlements en tant qu'acteurs de la consolidation de la paix et du relèvement post-conflit. Dr. Garba a remercié le PNUD et le Centre des ressources internationales pour la paix de Barcelone pour l'organisation de la réunion. Il a exprimé son intérêt pour le débat sur les critères et les recommandations visant à améliorer la performance parlementaire en matière de prévention des crises et de relèvement (**PCR**) ainsi que sur les conclusions et les enseignements tirés des rapports d'étude de cas sur l'application de l'outil d'auto-évaluation parlementaire au **Togo** et en **Guinée-Bissau**.

M. Jordi Capedevila, Coordinateur au Centre des ressources internationales pour la paix de Barcelone, a expliqué les fonctions principales du Centre qui est une nouvelle initiative promue par la Mairie de la ville de Barcelone. Le Centre encourage la diffusion de la culture de la paix au moyen d'expositions et d'activités culturelles; organise des formations spécifiques pour les spécialistes du monde entier travaillant dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix ; et promeut un programme de recherche pour le développement d'outils pratiques et de méthodologies favorisant la consolidation de la paix et le relèvement d'une société affectée par un conflit.



Gauche à droite: M. Capedevila (CRIPB), Dr. Garba (Parlement de la CEDEAO), M. Jurgensen (PNUD)

Les points principaux soulevés pendant le tour de table :

- Les participants ont reconnu le rôle des parlementaires et des parlements efficaces dans la prévention des conflits ;
- Les efforts de médiation ne sont fructueux que lorsqu'ils sont fondés sur une approche inclusive ;
- Bien qu'il soit utile d'identifier les champions de la PCR, tous les parlementaires doivent s'engager dans la PCR ou du moins être sensibles à cette question ;
- Les groupes parlementaires multi-partis offrent de bonnes possibilités d'action en matière de PCR.
- **Étude de cas - Togo:** Le Togo a récemment connu une crise post-électorale. Le Parlement a géré la crise en procédant à la démocratisation de l'armée, à la création d'une commission de consultation ad hoc pour la paix, et à des négociations pour parvenir à un accord de paix. De nombreux parlementaires ont contribué à la prévention des conflits au niveau individuel, à travers des investissements et des initiatives personnels, principalement dans le cadre des conflits fonciers. Les comités de défense, de sécurité et des droits de l'homme ont également visité les prisons dans le cadre de leur fonction de contrôle.
- **Étude de cas - Guinée-Bissau:** En Guinée-Bissau, le contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) est essentiel et doit constituer une des premières actions parlementaires dans la prévention des conflits. Le contrôle de la défense, de la sécurité et des renseignements est également une composante essentielle de la PCR. Un dernier élément important est l'élaboration et l'application de lois en faveur de la participation politique des femmes dans la résolution des conflits, et de lois sur la protection des enfants.

Séance 2: Parlements et violence armée en Afrique de l'Ouest

La deuxième séance était consacrée à la présentation et au résumé des conclusions et recommandations du document de recherche rédigé par Dr Linda Darkwa (Consultante PNUD) sur « les parlements et la violence armée en Afrique de l'Ouest ».

Dr Darkwa a d'abord évoqué quelques **informations générales et statistiques** en indiquant que 2000 personnes meurent chaque jour dans le monde en raison de la violence armée. En outre, la violence liée aux conflits armés et aux actes criminels à grande ou petite échelle fait 740 000 victimes par an dont 490 000 décès qui surviennent dans des situations sans conflits. Les **conséquences directes de la violence armée** comprennent principalement :



Dr Darkwa (PNUD)

- La fermeture des établissements publics comme les écoles;
- La perturbation des activités socio-économiques (production, investissement, etc.);
- La perturbation des activités quotidiennes de subsistance en raison de l'insécurité;
- Des blessés et des décès;
- L'apparition de nouvelles formes d'activités criminelles.

Dr Darkwa a souligné les **principales sources de violence armée** identifiées dans ses recherches: les conflits, le nombre important de jeunes sans possibilités d'emploi, la pauvreté, la disponibilité des armes et l'absence d'un Etat de droit.

Plus concrètement, les **causes de la violence armée**, telles que stipulées par Dr Darkwa, sont liées à :

- La criminalité et le trafic de drogue;
- La contestation politique (aux niveaux national et inter-partis) ;
- Les litiges entre différentes tribus (au niveau local);
- L'intolérance religieuse;
- Les luttes intestines² : par exemple, en **Guinée-Bissau**, il ya eu un affrontement entre deux institutions différentes concernant le contrôle du commerce de la drogue.

Dr Darkwa a donné divers exemples pour illustrer **l'expérience de l'Afrique occidentale par rapport à la violence armée**:

- La violence terroriste: L'attaque de deux oléoducs dans la région du sud du **Nigeria**, affectant les productions de pétrole, et les affaires en général (investissement et assurances) ;
- Les vols à main armée: le criminel, Johnson Kombian, a attaqué l'armurerie de la police à Nakpanduri en 2007 et a volé des uniformes et des armes, tuant deux gardes de sécurité (**Ghana**);

² Les *guerres intestines* font référence aux litiges qui peuvent subvenir entre deux ou plusieurs parties qui luttent pour l'accès aux ressources ou au capital, le contrôle des opérations, la reconnaissance de leur travail, etc. Elles font également référence aux rivalités entre gangs et au crime organisé dont les raquettes.

- La Violence d'Etat : Le 28 Septembre 2009 – des soldats de la garde présidentielle guinéenne ont fait irruption dans un stade de football et ont ouvert le feu sur les manifestants pro-démocrates non-armés. De nombreuses femmes ont été violées et 150 personnes tuées;
- Les violences liées aux élections: Dix personnes ont été tuées et 215 autres blessées dans les violences qui ont fait irruption en **Guinée** après l'annonce des résultats provisoires des élections présidentielles de 2010.

Pour finir, Dr Darkwa a mis en lumière la **nécessité de** :

- Adopter des lois plus strictes et sensibles à la problématique des conflits portant sur les sources de la violence - la pauvreté, le chômage, le manque de compétences et de connaissances;
- Coopérer avec l'exécutif afin d'exercer un contrôle efficace en matière de paix et de sécurité;
- Exercer un contrôle efficace du secteur de la sécurité;
- Collaborer avec les autres parlements de la région pour encourager le dialogue et l'harmonisation des lois liées à la réduction de la violence armée.

Hon. Akosua Frema Osei-Opere, Membre du Parlement du Ghana, et Hon. Mamy Diomandé, Membre de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, ont commenté la présentation de Dr Darkwa et ont partagé leur propre expertise en la matière ainsi que l'expérience de leur Parlement respectif s'agissant de la gestion de la violence armée.

✓ Ghana

Selon Hon. Osei-Opere, la violence armée au Ghana découle souvent des litiges entre les tribus ou des différends fonciers. La plupart du temps, les groupes ethniques impliqués dans la violence armée sont attachés à des partis politiques. Dans le cas de la crise de Bawku³, les *Kusasis* étaient perçus comme faisant partie du Congrès national démocratique (**NDC**), tandis que les *Mamprusis* étaient perçus comme faisant partie du Nouveau Parti patriotique (**NPP**). Le fait que les partis politiques se rallient à différents groupes ethniques est un véritable défi puisque la plupart des parlementaires sont incités à prendre parti ; leur manque d'objectivité met en péril la qualité de leurs travaux et les débats sur la violence armée, et peut même exacerber les crises.

Hon. Osei-Opere a informé le Groupe de travail qu'il n'y a pas de loi spécifique sur la violence armée au Ghana. Le rôle du Parlement dans la prévention de la violence armée est réduit à deux prérogatives : son pouvoir décisionnel, comme spécifié dans la Constitution de 1992 – pour déterminer si la proclamation de l'état d'urgence par le président doit rester en vigueur ou être annulée, et les travaux de la Commission des affaires intérieures et de défense. La Commission a la possibilité de rassembler l'exécutif et d'autres acteurs autour de la table pour discuter de l'état d'urgence, ainsi que des questions relatives aux munitions d'armes et la façon dont le peuple maîtrise les armes. La Commission se réunit la plupart du temps avec les agences de sécurité pour délibérer des mesures appropriées à prendre pour stabiliser une situation de crise (imposer un couvre-feu du crépuscule à l'aube; interdire à toute personne de porter des armes ou des munitions, assurer la présence de forces de sécurité sur le terrain, etc.).

Bien que les prérogatives du Parlement ghanéen en matière de gestion de la violence armée soient limitées, Hon. Osei-Opere a énuméré un certain nombre **d'initiatives réussies que les parlementaires ont activement mises en oeuvre pour prévenir la violence**: les parlementaires ont

³ Région du nord-est du Ghana.

souvent collaboré avec le gouvernement et les agences de sécurité pour rétablir la paix et la stabilité dans les zones sujettes à des conflits (i.e.: Bawku); par ailleurs, le groupe parlementaire des députés issus des circonscriptions du Nord du pays, composé à la fois de membres de la majorité et de l'opposition, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'intervenir dans les situations de conflit et contribuer ainsi au rétablissement de la paix et de la normalité.

En tant que représentante élue, Hon. Osei-Opore a souligné que la sécurité communautaire est un souci majeur dont se préoccupent les électeurs quand il s'agit de la violence armée, compte tenu du taux élevé des vols à main armée. Hon. Osei-Opore s'est personnellement engagée pour favoriser la sécurité communautaire dans sa circonscription en mobilisant des ressources pour construire un poste de police ; elle a prélevé des fonds pour organiser des patrouilles militaires et de police, des groupes de surveillance communautaire, l'éclairage et le balayage des rues publiques, etc.



Gauche à droite: Dr Darkwa (PNUD), Hon. Osei-Opore (Ghana), Hon. Diomandé (Côte d'Ivoire); M. Jurgensen (PNUD)

✓ Côte d'Ivoire

D'après Hon. Mamy Diomandé, les **facteurs qui contribuent à la violence armée** en Côte d'Ivoire sont essentiellement inhérents aux inégalités socio-économiques, aux frustrations ressenties par certaines communautés, aux problèmes liés au foncier rural, au chômage élevé des jeunes, et à la forte immigration en Côte d'Ivoire. A cela s'ajoute l'instabilité politique liée aux crises répétitives que vit la Côte d'Ivoire depuis 1999 avec le coup d'Etat du 24 décembre 1999, la crise militaro-civile du 19 septembre 2002 - entraînant une guerre civile - et la propagation de la violence armée, qui touche principalement les jeunes et les personnes vulnérables telles que les femmes, les handicapés etc., tout en créant un climat d'insécurité et en compromettant à l'échelle nationale les perspectives de développement humain. Selon Hon. Diomandé, cette violence armée se manifeste à travers la prolifération des armes légères et de petit calibre, la montée de la criminalité, les agressions des voyageurs communément appelé en Côte d'Ivoire « le phénomène des coupeurs de route ». En Côte d'Ivoire, il y a aussi le phénomène des chasseurs traditionnels communément appelés « *Dozos* » qui

pose problème car ils détiennent des armes de fabrication locale et sont parfois utilisés comme agents de sécurité.

Au niveau du Parlement ivoirien, Hon. Diomandé a indiqué que les **actions menées en matière de gestion de la violence armée** sont à 3 niveaux :

1. Adoption de lois: i.e.: La convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre en 2008 (suivie de la mise en place d'une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre) ; l'adoption en 2004 d'une loi pour résoudre les violences armées autour du foncier rural.
2. Mise en place de missions d'information parlementaire et de commissions parlementaires d'enquête telles que: La commission parlementaire d'enquête suite aux événements des 25 et 26 mars 2004 ; La commission parlementaire d'enquête suite aux événements de novembre 2004 à l'hôtel Ivoire ; Mission d'information parlementaire sur le racket en 2003, et en 2006 ; Mission d'information parlementaire suite aux violences armées entre les populations autochtones à Daloa en 2002.
3. Séances d'information parlementaire en vue de comprendre les causes des violences armées.

Pour conclure, Hon. Diomandé a émis un ensemble de **recommandations** dirigées vers les parlements pour éradiquer le fléau de la violence armée :

- Prendre des mesures de restriction du port d'arme ;
- Augmenter le nombre de policiers pour dissuader les malfaiteurs et faire baisser la criminalité ;
- Adopter des lois strictes contenant des sanctions plus dures à l'égard de ceux qui détiennent illicitement des armes ;
- Etablir un partenariat entre les forces de police et les communautés en vue de faire face collectivement à la violence et éradiquer le phénomène de racket ;
- Créer de meilleures opportunités d'emploi pour les jeunes;
- Prendre des mesures pour répertorier et faire la traçabilité des armes en circulation ;
- Lutter contre la propagation d'une culture de la violence.

Les principales idées développées lors de la séance des **questions/réponses** sont les suivantes : la responsabilité de certains politiciens qui incitent délibérément les tensions sociales afin de servir leur intérêt personnel (i.e. : **Nigeria**), en employant des mots de provocation dans leurs allocutions incitant par là les divisions et tensions sociales, ou en choisissant délibérément d'appuyer / d'armer certaines milices, groupes rebelles, ou d'autres composantes de la société qui servent leurs intérêts ou leurs sont semblables en terme d'ethnicité et de croyances religieuses. Dans certains cas, ce sont les politiciens des pays voisins qui jouent ce rôle, sans tenir compte des frontières territoriales existantes et de la souveraineté nationale, soit pour corroder le gouvernement en place et contrôler le pays en le déstabilisant, soit en raison d'attaches ethno-religieuses avec certains groupes. Les participants ont également convenu que l'application et le renforcement de l'Etat de droit sont indispensables si les parlements veulent arriver à endiguer les répercussions de la violence armée. Par exemple, les tribunaux électoraux devraient être mis en place après chaque cas de violence électorale. De plus, les efforts devraient être dirigés vers l'application effective des lois existantes au niveau local, telles que les lois qui concernent la production artisanale d'armes.

Séance 3: Partis politiques et Prévention des crises en Afrique de l'Ouest

La troisième séance portait sur les conclusions et les recommandations du document de recherche sur 'les partis politiques et la prévention des crises en Afrique de l'Ouest', rédigé par Mme Christianna Pangalos, spécialiste du PNUD en politiques de développement parlementaire et en renforcement des partis politiques.

En Afrique de l'Ouest, il y a un faible niveau de confiance dans les partis politiques; ces derniers ont du mal à représenter efficacement la population en raison des mauvaises relations inter-partis. Par ailleurs, la représentation se caractérise souvent par des critères ethniques ou sexistes. De nombreux partis politiques ont des problèmes structurels, et sont contrôlés par le président qui est souvent le fondateur et le principal bailleur du parti. Toutefois, les partis politiques peuvent jouer un rôle déterminant dans la prévention des crises lorsqu'ils sont guidés par un bon leader et dotés de ressources et de capacités suffisantes pour agir en tant que médiateur et créer un espace de dialogue :



Mme Pangalos (PNUD) et M. Pierre-Louveaux (PNUD)

✓ Prévention de la violence politique et électorale

Les partis politiques peuvent garantir un processus électoral digne de confiance et encourager les représentants politiques à adopter un comportement responsable en :

- Soutenant la transparence du processus électoral;
- Faisant des compromis sur les questions litigieuses;
- Assurant une campagne plus responsable à travers le dialogue inter-partis;
- Fournissant des cours d'éducation civique et électorale à leurs militants.

✓ Situation post-conflit et Etats fragiles

Au cours de l'élaboration des cadres constitutionnels dans les pays post-conflit, les partis politiques peuvent s'entendre sur les lois de base proposées par le parlement pour éviter la recrudescence des conflits. Grâce au dialogue inter-partis, les dirigeants politiques peuvent prendre des décisions éclairées pour assurer un état efficace, pacifique et réactif. Le renforcement des capacités des partis politiques est fondamental car seuls les partis politiques pleinement représentatifs et fonctionnels peuvent mener la transition pacifique vers la démocratie et accomplir leur mission de médiateur.

✓ **Intégration des groupes exclus**

L'exclusion de certaines communautés (généralement ethniques ou religieuses) du processus de nominations gouvernementales attisent les ressentiments et les luttes pour la prise de pouvoir ; en développant leurs structures à travers la création de sections locales et régionales, les partis politiques peuvent permettre aux voix des citoyens des régions locales et des groupes exclus en particulier, d'être entendues à tous les niveaux, favorisant ainsi un climat d'entente et de paix.

Mme Pangalos a mis en avant un certain nombre de **lignes directrices applicables aux partis politiques**:

- Favoriser l'intégration afin d'assurer que l'opposition est capable de s'engager équitablement dans le processus parlementaire;
- Créer des espaces de dialogue et de négociation sur la base des réformes constitutionnelles (lois électorales, lois des partis politiques, cadre constitutionnel);
- Travailler avec les médias et les organisations de la société civile en vue d'encourager la diffusion d'informations sur les actions des parlements;
- Adopter une série de principes démocratiques dans les structures internes afin d'éviter que le pouvoir au sein du parti soit monopolisé par une poignée de membres.

Au sein des parlements:

- Accroître la marge de manœuvre de l'opposition. Le soutien au développement parlementaire devrait contribuer à favoriser un environnement ouvert et responsable, propice aux débats, où les critiques et les désaccords peuvent être exprimés. Cela peut être réalisé par la mise en œuvre de règles parlementaires qui permettent à l'opposition d'être représentée au sein de la gouvernance interne du Parlement et au niveau de la direction des commissions parlementaires clés.
- Promouvoir les efforts de consolidation de la paix des parlements. Cela peut se traduire par la mise à disposition d'une assistance parlementaire, l'octroi d'immunité et d'autres formes de protections/privilèges.
- Former les parlementaires et les partis politiques notamment par rapport à leur rôle et leurs responsabilités.

Violence liée aux élections:

- Favoriser le respect des principes de bonne gouvernance à travers la révision des textes juridiques fondamentaux du pays, par exemple; les textes doivent toujours être amendés sur la base d'un processus consultatif et consensuel.
- Favoriser l'intégration. Eviter de créer des tensions avec certaines communautés en faisant preuve de discrimination à leur encontre et en traitant leurs représentants politiques injustement.
- Ratifier la Charte Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance, et adhérer à ses principes.
- Utiliser un langage de collaboration. Eviter d'employer des termes provocants dans les déclarations publiques.
- Promouvoir de véritables réformes, des procédures claires, et des cadres réglementaires.
- Sensibiliser les militants et les membres des partis politiques sur les textes juridiques du pays, en particulier la constitution, les lois électorales, et les procédures de vote.

Hon. Bernadette Lahai, Membre du Parlement de Sierra Leone, et Hon. Abdoulaye Touré, Membre du Conseil National de Transition de la Guinée, ont commenté la présentation de Mme Pangalos et

ont partagé leurs propres expertises et connaissances sur le rôle des partis politiques dans la consolidation de la paix et le processus de construction d'État dans leur pays respectif.

✓ Sierra Leone

Les partis politiques, par la nature de leur rôle et le pouvoir qu'ils ont sur leurs électeurs, peuvent jouer un rôle déterminant dans la consolidation de la paix, en faisant pression sur les factions belligérantes pour qu'elles adhèrent aux processus de paix. Hon. Lahai s'est référée à **3 exemples** pertinents pour illustrer cela:

- La manifestation pacifique du 8 mai 2000 rassemblant tous les partis politiques. Cela a débouché sur l'arrestation et le procès du rebelle Foday Sanko, chef du Front Révolutionnaire Uni (**FRU**), ainsi que d'autres membres de son groupe ;
- La fameuse campagne des "élections avant la paix" menée par l'ensemble des partis politiques en 1996, malgré l'intimidation de la junte militaire, le Conseil National Patriotique Révolutionnaire (**CNPR**) ;
- La participation de femmes dans les missions conjointes des partis politiques unissant leurs efforts pour exhorter les rebelles à cesser le feu et à prendre part aux négociations de paix.

Hon. Lahai a précisé que les partis politiques en Sierra Leone ont fortement défendu la démocratie multipartite et la mise en place des institutions démocratiques telles que la Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission des droits de l'homme, la Commission vérité et réconciliation, la Cour spéciale de Sierra Leone et la Commission de lutte contre la corruption, etc. Ces démarches promeuvent la bonne gouvernance, les élections libres, justes, pacifiques et réglementées, la justice, la transparence et la responsabilité – ainsi que d'autres facteurs permettant de remédier à certaines causes des conflits.

L'éducation civique, la formation et la sensibilisation des électeurs, sont également des priorités que les partis politiques ont réussi à bien prendre en compte pour assurer que le processus électoral et les résultats soient pleinement compris et acceptés par tous, de manière à éviter la violence post-électorale. Le second tour de **l'élection présidentielle de 2007** a bénéficié de ces efforts puisque le candidat perdant a immédiatement reconnu sa défaite et a cherché à obtenir réparation de façon pacifique et légale auprès des tribunaux pour protester contre le dérèglement des bureaux de vote et invalider les résultats annoncés par la Commission électorale nationale. Ensemble avec les organisations de la société civile, les agences des Nations Unies et les ONG, les partis politiques ont entrepris une série de campagnes, des marches pacifiques, et des manifestations «non-violentes, libres et équitables ». Ils ont également signé un protocole d'engagement qui est effectif avant, pendant et après les élections publiques. Ces initiatives ont largement contribué à réduire les tensions et les intimidations, à améliorer les rapports d'enquête suite à des cas de violences électorales et à mettre en place des mécanismes de sanction plus efficace à l'encontre des auteurs des violences.

Selon Hon. Lahai, **les forces et les opportunités des partis politiques** en Sierra Leone résident dans le fait que leurs membres sont issus de toutes les régions, origines ethniques, religions et statuts socio-économiques, apportant ainsi des points de vue différents et enrichissants. Les partis politiques en Sierra Leone ont également l'avantage d'être politiquement mûres, la plupart d'entre eux étant relativement anciens [le Parti du Peuple de Sierra Leone (**PPSL**) a été fondé en 1951 par exemple] et ayant participé au processus de libération en 1961 après avoir subis des années de domination coloniale britannique. Ces forces, couplées avec la reconnaissance de la part des bailleurs du rôle des partis politiques; le soutien des bailleurs pour les activités inter-partis; la disponibilité de technologies efficaces, de techniques, d'outils, de stratégies; l'existence de mécanismes favorisant

les échanges inter-partis ; et la mise en place de réseaux, - ont permis aux partis politiques de Sierra Leone d'être en mesure de contribuer efficacement à la bonne gouvernance.

Tout en reconnaissant les nombreux outils à la disposition des partis politiques, Hon. Lahai a indiqué un certain nombre de **défis auxquels font face les partis politiques** dans la lutte contre la prévention des crises:

- Ressources (financières, humaines et institutionnelles) insuffisantes ;
- Absence de *Think Tanks* (centres de recherche) capables de fournir des informations précises et adéquates ;
- L'intolérance politique qui exclut la contribution de l'opposition dans la plupart des programmes de développement national;
- La politique du '*gagnant qui remporte tout*' ("*Winner-take-it-all*") qui débouche sur une redistribution inéquitable du pouvoir, de l'emploi et des infrastructures socio-économiques en faveur de la région, du groupe ethnique et des partisans du parti au pouvoir;
- La faible ligne de démarcation séparant les partis politiques du gouvernement : cela a tendance à estomper la différence entre l'intérêt national et l'intérêt politique et est souvent la cause de tensions et de violences entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition ;
- Manque de partage d'expériences entre les partis ;
- Taux d'attrition élevé;
- La plupart des fonctionnaires des partis politiques ne sont pas assez formés en matière d'éthique, de principes, de modèles, de cadres juridiques appropriés, de lois des Commissions, de processus d'inscription aux partis ou aux élections, d'instruments internationaux liés à la gouvernance, aux élections et à la démocratie comme la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (**ACDEG**).

Hon. Lahai a clôturé ses observations sur une note positive en expliquant que ces obstacles peuvent être surmontés en procédant à la professionnalisation des partis politiques.



Gauche à droite: Mme Pangalos (PNUD), Hon. Touré (Guinée), Hon. Lahai (Sierra Leone), M. Pierre-Louveaux (PNUD)

✓ Guinée

Hon Touré est convaincu que le renforcement des parlements peut être atteint par le renforcement des partis politiques qui constituent la «squelette des parlements". Le dialogue, la compréhension mutuelle et l'harmonie entre les partis politiques sont des ingrédients indispensables de la gestion et la prévention des conflits.

Toutefois, Hon. Touré a également appelé l'attention sur le **rôle ambigu des partis politiques**: ces derniers ont le pouvoir de contenir les conflits ou au contraire de les enflammer et les aggraver. Beaucoup de partis politiques manquent de neutralité et d'autonomie dans le sens que leurs politiques sont souvent fondées sur l'intérêt de la communauté ethno-religieuse à laquelle ils sont associés au lieu de l'intérêt de la nation dans son ensemble. Dans certains cas, les partis politiques ont tendance à instrumentaliser l'ethnicité et la religion, provoquant ainsi des tensions communautaires censées servir leurs propres intérêts électoraux. Ce faisant, les partis politiques menacent directement l'unité nationale et la paix civile.

Pour cette raison, Hon. Touré estime qu'il est crucial de promouvoir une culture démocratique, civique et éthique au sein des partis politiques (comme par exemple, la transparence des processus électoraux) ainsi que d'élaborer des codes de conduite qui obligent les partis politiques à rendre compte de leurs actions. Lorsque les partis politiques sont efficaces, ils ont un grand potentiel pour améliorer la qualité de l'enregistrement et de l'éducation civique des électeurs.

Les participants ont élargi le débat en questionnant **le financement extérieur des partis politiques**, tout en insistant sur l'impératif d'établir des règles claires pour s'assurer que les bailleurs ne tentent pas de profiter de leur position pour influencer sur ou même exploiter les partis politiques qu'ils soutiennent à leur propre avantage.

Séance 4: Prévention des crises, relèvement, et médiation au niveau local : le cas du Parlement de Catalogne

Au cours de la séance 4, M. Antoni Comín, Membre du Parlement de Catalogne, a démontré la **pertinence et la légitimité des parlements locaux** à travers le modèle de l'État espagnol. D'après lui, les parlements locaux jouent un rôle de premier plan dans la prévention des conflits en permettant à l'ensemble des identités sociales d'être représentées équitablement. Voici le résumé des points soulevés par M. Comín :

M. Comín a tout d'abord rappelé une caractéristique essentielle des sociétés démocratiques: les conflits ne doivent pas être supprimés car ils ne sont que l'expression de la diversité des opinions, ce qui constitue le socle de toute démocratie. Les sociétés démocratiques devraient plutôt garantir le fonctionnement efficace des institutions politiques telles que les parlements qui peuvent réguler et canaliser les conflits afin d'éviter l'éclatement et l'escalade de la violence.

M. Comín a passé en revue les **conflits actuels et les défis majeurs s'opposant au maintien de la paix** auxquels est confronté le Parlement de Catalogne. Ils sont liés aux tensions entre les régions rurales et urbaines (la moitié des habitants de Catalogne vivent à Barcelone), ainsi qu'aux tensions sociales résultant de la forte proportion d'immigrés non-européens (plus de 10 pour cent de la population de Catalogne). Le Parlement de Catalogne traite ces questions par la voie législative consensuelle et l'adoption de lois socio-économiques qui adressent directement les questions d'immigration et d'intégration.

La relation entre le Parlement local et le Parlement espagnol est souvent marquée par des **conflits de légitimité** par rapport aux lois qui sont votées. M. Comín a évoqué cette problématique en expliquant les interactions entre le Cortes générales⁴ et le Parlement de Catalogne, permettant aux participants d'apprendre davantage sur les règles constitutionnelles et les institutions qui peuvent aider à réguler la relation entre les deux niveaux.



M. Comín (Parlement de Catalogne) et M. Capdevila (CRIPB)

⁴ Parlement espagnol constitué du Congrès des députés et du Sénat

La Constitution espagnole demeure la référence suprême du pays ; elle détermine les compétences législatives, les mandats et les prérogatives du Parlement espagnol national et des parlements locaux des communautés autonomes. Les parlements des communautés autonomes détiennent l'exclusivité en matière des **compétences primaires**. Il s'agit notamment de la planification, des travaux publics, de l'agriculture et du tourisme. La santé et l'éducation sont considérées comme *primaires*, mais le Parlement national peut avoir son mot à dire en fonction des régions. En ce qui concerne l'éducation dans le cas de la Catalogne, par exemple, M. Comín a précisé que le Parlement national définit les règles fondamentales et les lignes directrices pour la politique éducative, afin de préserver l'unité nationale ; quant aux spécificités locales, elles sont prises en compte par le Parlement de Catalogne à travers les lois complémentaires. Le Parlement national et les communautés autonomes disposent de **compétences partagées** pour d'autres domaines tels que l'administration locale, la politique des transports, et les questions d'environnement. **Les compétences réservées exclusivement au Parlement national** concernent: la nationalité, l'immigration, l'émigration, l'asile, les relations internationales, la défense, les forces armées, les douanes, le commerce extérieur, la politique monétaire, les banques et les assurances, les impôts et le budget d'Etat, la marine, les ports et les aéroports, les télécommunications, etc.

S'agissant des procédures qui existent pour résoudre les conflits juridiques entre les deux instances, M. Comín a décrit le rôle de la Cour constitutionnelle qui agit souvent en tant qu'arbitre dans les litiges entre les niveaux national et local. Le fait que le Parlement national peut voter des lois dans de nombreux domaines sans la participation ni la consultation du parlement local fait controverse même si, de façon générale, les conflits adviennent moins souvent qu'auparavant, en raison de la décentralisation progressive des pouvoirs.

Les participants se sont également penchés sur la façon dont les immigrés pourraient être mieux représentés au Parlement de Catalogne, d'autant plus que leur nombre ne cesse d'augmenter; ils ont aussi discuté des capacités matérielles du Parlement local en matière de rédaction législative, questionnant particulièrement sa capacité à rivaliser efficacement avec le Parlement national sur ce point.

Séance 5: Médiation: outils et opportunités pertinentes pour les parlementaires

Les parlements contribuent à la prévention des crises et à la consolidation de la paix en pratiquant la médiation. La séance 5 a donné l'occasion à Hon. Victoria Saidu Sylvia-Kamara, Parlementaire de Sierra Leone et quatrième Vice-présidente du Parlement de la CEDEAO, ainsi qu'au Dr Fholisani Sydney Mufamadi, ancien Parlementaire d'Afrique du Sud, de partager leurs témoignages et leurs connaissances sur les possibilités de médiation et les outils à la disposition des parlements pour un engagement efficace dans la prévention des crises, en focalisant en particulier sur les points d'entrée, les défis, les réussites, les facteurs favorables, et les recommandations pour les parlementaires d'Afrique de l'Ouest.

✓ Sierra Leone

Hon. Saidu-Kamara a abordé passé en revue les causes **profondes des conflits et les problèmes actuels** qui nourrissent un climat d'insécurité et de violence en Sierra Leone, à savoir: les tensions tribales, le tribalisme, le népotisme, la discrimination, la marginalisation, la discrimination contre les filles / femmes, l'accès limité à l'enseignement supérieur, le retrait forcé de l'école, l'analphabétisme, le manque des services sociaux de base, la faim, la pauvreté, la drogue, la disponibilité des armes légères, et les crimes.

Hon. Saidu-Kamara a souligné l'importance **d'adopter une approche sensible à la prévention des conflits dans la rédaction** des lois telles que les lois qui favorisent la répartition équitable des ressources, l'égalité d'accès à l'éducation et l'égalité des chances au niveau de l'emploi. La **médiation** appartient aussi à la sphère de compétences des parlements; leur fonction de représentation leur permet de faciliter le dialogue entre les facteurs antagonistes ainsi que de mener des activités d'interaction avec le peuple et d'effectuer des visites sur le terrain pour promouvoir la tolérance sociale et culturelle. En Sierra Leone, en dépit de la volonté des parlementaires, l'action de médiation est entravée en raison du manque de ressources techniques et financières. Hon. Saidu-Kamara a indiqué que la **collaboration entre le Parlement de Sierra Leone et les OSC** a été très fructueuse en ce qui concerne les initiatives de médiation. Les OSC ont financé et facilité de nombreuses visites parlementaires sur le terrain. Grâce aux programmes conjoints, au soutien et à la contribution des OSC, le Parlement a eu de nombreuses occasions d'interagir avec les différentes composantes de la population sierra-léonaise.

✓ Afrique du Sud

Dr Mufamadi a insisté sur la difficulté à distinguer ou sélectionner un rôle particulier que les parlements peuvent jouer dans la médiation étant donné la grande diversité des facteurs qui conduisent à des conflits. Il a conseillé aux parlementaires de limiter leur tendance à vouloir prescrire des 'meilleures pratiques' afin de laisser la place aux solutions innovantes. Cela étant dit, il a également reconnu l'utilité de partager les connaissances et recommandations ; une en particulier concerne le fait que les parlements devraient encourager les groupes sociaux antagonistes à résoudre leurs différends et à parvenir à un consensus par le biais de la négociation et du dialogue.

Dr Mufamadi a cité l'exemple du **conflit du Lesotho** pour illustrer la capacité des parlements à jouer l'intermédiaire entre le gouvernement et la société, et à faciliter les interactions et le dialogue.

Après le conflit post-électoral au Lesotho, il est devenu de plus en plus évident que le peuple ne protestait plus contre le manque de transparence et d'équité des résultats électoraux, mais contre l'ensemble du système électoral lui-même - connu sous les appellations suivantes : «*système majoritaire à un tour*⁵ » ; «*modèle du vainqueur qui remporte tout*⁶ ». Ce système électoral a déclenché beaucoup de controverses car il était perçu comme étant fortement discriminatoire. Le Parlement a joué le rôle de médiateur et a facilité le dialogue entre tous les chefs de parti. Les acteurs en conflit se sont finalement entendus et ont convenu d'ouvrir le processus électoral en créant un espace d'inclusion des minorités importantes. Grâce aux efforts de médiation du Parlement, le code électoral a finalement été amendé sur la base de la représentation proportionnelle. Le Parlement a attribué une force juridique / normative à ces accords en adoptant une nouvelle loi électorale au Lesotho.

Par ailleurs, Dr Mufamadi a mis en valeur la notion d'«*institutions d'appui à la démocratie*» qui fait référence aux acteurs indépendants et aux parties prenantes telles que les OSC et les médias avec qui les parlements peuvent collaborer dans le processus de médiation. Dr Mufamadi s'est référé à l'accord de paix historique et au **règlement politique en République démocratique du Congo** à titre d'exemple - le parlement intérimaire à l'époque avait conduit le dialogue inter-congolais entre les principaux acteurs qu'il représentait (les mouvements rebelles armés, membres du gouvernement de transition, OSC) et a réussi à adopter des lois spécifiques en faveur de la réconciliation.

Grâce à la médiation, le Parlement est un instrument important dans le processus de réconciliation, en adoptant une approche d'ouverture et d'inclusion. Dr Mufamadi a fait allusion au Parlement de son propre pays - **le Parlement sud-africain - qui représente un emblème de la réconciliation**. La façon dont il est structuré, les questions qu'il traite, et la stratégie qu'il adopte pour s'engager dans la PCR sont le résultat de négociations entre des parties qui étaient autrefois en guerre l'une avec l'autre. Alors que le Parlement Apartheid avait voté des lois visant à réprimer une bonne partie du peuple Sud-Africain et à l'exclure de la scène politique (ce qui avait conduit inévitablement à l'éclosion de conflits et de tensions sociales), le Parlement nouvellement élu en 1994, suite au changement constitutionnel, avait opté pour un changement de politique en faveur de l'intégration, de l'unité nationale, de la cohésion, de la justice, de l'équité sociale, et de la responsabilité commune pour répandre les principes démocratiques, anti-racistes et anti-sexistes. Dans la pratique, la nouvelle Constitution a garanti des sièges aux minorités issues de toutes les entités politiques du pays.

De plus, Dr Mufamadi a indiqué que les parlementaires sud-africains ont particulièrement bien réussi à favoriser le dialogue entre les OSC, les membres des administrations municipales et régionales, et les membres des partis politiques au niveau local. Le Parlement intercède pour éviter les abus des droits de l'homme et résoudre les conflits locaux en veillant à ce que tous les acteurs d'un conflit prennent part au processus de négociation. Par exemple, les provinces du *KwaZulu-Natal* et du *Gauteng* avaient atteint des piques de violence avant 1994 et même après l'avènement de la démocratie. Le Parlement a tiré la sonnette d'alarme sur ces crises, et les parlementaires ont commencé à collaborer avec les autorités locales de façon continue pour parvenir à un accord de paix.

Selon l'avis du Dr Mufamadi, les **clés de réussite de la médiation** reposent sur la capacité des parlementaires à aller au-delà de leur allégeance à un parti politique en travaillant étroitement avec tous les acteurs concernés en vue de trouver une approche efficace pour gérer la crise. Cette approche leur permet d'afficher une image crédible d'unité, de tolérance politique et de neutralité, qui sont des éléments essentiels dans le processus de médiation. Tout aussi important est la capacité des parlements à concilier 'médiation' et 'contrôle' (ex: missions d'enquête pendant les visites de

⁵ 'First-past-the-post'

⁶ 'Winner-takes-all'

terrain, la tenue de réunions publiques, le suivi des mécanismes d'application des accords de paix, etc.).

Pour conclure, Dr Mufamadi a indiqué que le Parlement d'Afrique du Sud prend très au sérieux les questions liées aux **violences conjugale et sexiste**. Une commission parlementaire sur le genre a été créée pour favoriser les connaissances et l'accès aux informations. Le Parlement et le gouvernement sont également en train de mener une campagne nationale contre les actes de violence à l'encontre des femmes et des enfants. Le Parlement et l'exécutif unissent leurs efforts annuellement et s'engagent activement contre la violence sexiste en menant des politiques de sensibilisation et en encourageant les victimes à se manifester et à signaler les incidents.

*Gauche à droite:
Hon. Saidu-Kamara
(Sierra Leone), Dr
Mufamadi (Afrique
du Sud), M. Some
(Parlement de la
CEDEAO)*

Les participants ont
par la suite discuté
des **enjeux**
suivants :



- La médiation est au cœur du travail effectué par le Parlement qui consiste à débattre, à discuter et à trouver des consensus. Améliorer la médiation parlementaire devrait être une priorité;
- Les différents domaines où les parlements nationaux peuvent jouer un rôle actif dans la médiation: le contentieux électoral; les différends entre tribus; les différends territoriaux et frontaliers, la violence sexiste, etc. ;
- Les différents outils et mécanismes de médiation à la disposition des parlements: un lieu de dialogue pour les différents groupes belligérants ; un lieu d'interactions et de négociations (dans le cadre des séances plénières, des forums nationaux, des commissions de réconciliation) ; les possibilités de coopération avec le Parlement de la CEDEAO ; leurs fonctions de représentation et de contrôle ainsi que leur aptitude à jouer l'intermédiaire entre les gouvernements et la société civile.
- La pertinence des travaux des commissions et des groupes parlementaires en matière de médiation. Ils ont la possibilité d'aller au-delà des différences partisans, d'accroître l'accès et l'analyse des informations, d'effectuer des recherches proactives, de faire des missions d'enquête, de mener des activités de communication et d'écoute auprès de la population, et de faire des visites sur le terrain. Les participants ont souligné la nécessité de soutenir davantage ces structures.
- La corrélation entre le pourcentage de femmes représentées au parlement et l'efficacité des mécanismes parlementaires de médiation et de dialogue.
- L'importance de mieux organiser, définir et réglementer la relation et la division du travail entre les parlements et les OSC - les OSC représentent la société nationale et apportent incontestablement une contribution positive en termes d'assistance, de facilitation et de complémentarité. Toutefois, elles peuvent parfois manquer de légitimité (si elles sont orientées et dirigées par des partis politiques), ou même saper et minimiser le rôle des parlements.

Séance 6: Médiation: leçons apprises des transitions politiques et des changements constitutionnels

A travers les **études de cas de la Guinée et du Niger**, le groupe de travail parlementaire a remis en question la **pertinence et la légitimité des conseils de transition**, notamment leur capacité à gérer les crises, intervenir en tant que médiateur d'un conflit, rétablir la paix et l'unité nationale, en particulier pendant les transitions politiques.

✓ Etude de cas: Guinée

Hon. Abdoulaye Touré, Membre du Conseil National de Transition guinéenne, a fourni des **renseignements généraux sur la situation de crise** qui a commencé après la mort du Président Lansana Conté en Décembre 2008. Le Capitaine Moussa Dadis Camara avait pris le pouvoir et suspendu la Constitution après le coup d'Etat militaire. Bien que la junte militaire, devenu le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (**CNDD**), ait promis de rétablir l'ordre constitutionnel et de rendre le pouvoir au peuple, la plupart des postes clés au sein du gouvernement étaient contrôlés par l'armée et la junte a continué de consolider son emprise sur le pouvoir. Les tensions politiques ont atteint un point culminant en Septembre 2009, lorsque la garde présidentielle a ouvert le feu sur des manifestants non armés lors d'un rassemblement de l'opposition à Conakry, tuant au moins 150 civils. Cet incident a élargi le fossé entre les autorités militaires au pouvoir d'une part et les partis d'opposition et la société civile d'autre part, aggravant les tensions dans tout le pays. Le Capitaine Moussa Dadis Camara (après avoir été victime d'une tentative d'assassinat) a été remplacé par le Général Sekouba Konaté. Ce dernier a remis la transition démocratique sur les rails en intégrant les membres de la société civile dans le gouvernement de transition afin d'entamer les préparatifs pour les élections présidentielles. Elles ont finalement eu lieu en Novembre 2010 et ont été remportées par Alpha Condé.

Le **but de la création du Conseil National de Transition (CNT)**, l'organe politique délibérant indépendant, était de créer les conditions pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel en assurant une transition démocratique consensuelle fondée sur la primauté du droit, les libertés individuelles et les principes de bonne gouvernance, en procédant notamment à la relecture et à l'adoption des dispositions constitutionnelles, des lois organiques et des textes électoraux nécessaires à la normalisation de la vie politique.

La **principale faiblesse du CNT** selon Hon Touré résulte du fait que, contrairement aux parlements, ses membres ne sont pas élus directement par le peuple, ce qui affaiblit sa légitimité. En effet, le CNT n'étant pas investi du suffrage des citoyens Guinéens par le biais d'une élection, est confronté à des difficultés d'action de contrôle contre le chef de l'état et le gouvernement qui détiennent la totalité de l'appareil étatique (l'administration publique, les forces de défense et de sécurité). Par exemple, lors des violences post-électorales en Guinée (Novembre 2010) entre les partisans de Cellou Diallo Dalien et ceux d'Alpha Condé, le gouvernement a décrété l'état d'urgence, sans consulter le CNT. Si le CNT avait eu la même reconnaissance que les parlements au niveau de son statut, cet acte aurait été considéré comme une violation directe de la Constitution.

Cela étant dit, Hon Touré a également précisé que **la force du CNT** vient du fait que chaque entité socio-politique et économique dans le pays est représentée au sein du Conseil. Le Conseil acquiert grâce à cela sa légitimité pour mettre en œuvre des mécanismes de réconciliation nationale et promouvoir le dialogue social entre les groupes en conflit. Le Conseil est également qualifié pour jouer un rôle de médiateur entre les parties en conflit en rétablissant une relation de confiance entre

la société civile et les institutions politiques de la nation. Par exemple, lorsque le leader du parti d'opposition UFR (l' Union des Forces Républicaines,) Sidya Touré, a entamé une vague de protestations politiques pour contester la proclamation provisoire des résultats du premier tour de l'élection présidentielle de Juin 2010 par la Commission Electorale Nationale Indépendante (**CENI**), le CNT est intervenu et a joué le rôle de médiateur entre le gouvernement de transition dirigé par le général Konaté et les principaux groupes d'opposition (militants de l'UFR, OSC, syndicats, etc.). Le CNT a joué les bons offices entre le Général Konaté et Sidya Touré en faisant du porte à porte auprès de toutes les composantes du forum des Forces Vives de la Nation (les 24 Candidats à l'élection présidentielle, la société civile, le Conseil des Sages des quatre Régions Naturelles de la Guinée, le Syndicat et le Conseil interreligieux). Les efforts du CNT ont fini par porter leurs fruits puisque Sidya Touré a fini par accepter le résultat du premier tour le 22 Juillet 2010 permettant ainsi le retour de la paix civile.

Le rôle du CNT en matière de PCR consiste à assurer le suivi et l'évaluation de l'action gouvernementale, et à veiller à l'évolution du processus électoral et aux activités de la Commission Electorale Nationale Indépendante (**CENI**). Pour réussir cette mission le CNT est constitué d'un Bureau exécutif qui assure la coordination de toutes **les commissions** de l'institution qui sont entre autres :



Hon. Touré (Guinée) et M. Buzanski (PNUD)

- La Commission constitutionnelle qui est chargée de la révision de la Constitution et des lois organiques.
- La Commission de suivi et de l'évaluation des activités de la Commission Electorale Nationale Indépendante qui est chargée de suivre les questions liées au processus électoral.
- La Commission du code électoral qui est chargée de la révision et de l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires régissant le processus électoral.
- La Commission défense et sécurité qui est chargée de suivre la reforme des forces de défense et de sécurité.
- La Commission de suivi de l'action gouvernementale chargée du suivi et de la mise en œuvre des politiques publiques pendant la transition.
- La Commission de la réconciliation nationale, de la solidarité et des droits de l'homme chargée de créer le cadre juridique et institutionnel du dialogue politique et social permettant de promouvoir la paix, la concorde et l'unité nationale.

Par ailleurs, le CNT a entrepris de nombreuses actions avec le gouvernement et les forces de sécurité et de défense pour tenter de contenir la violence et les crises. À cet égard, Hon. Touré a partagé une **histoire de réussite** sur la façon dont le CNT a procédé pour gérer les violences post-électorales pendant le premier tour des élections. Les deux candidats à la présidentielle, Diallo et Condé, ont contesté les résultats de la CENI, accusée de fraude. Le second tour n'a pas pu être tenu en Juillet 2010 en raison de ces tensions. L'élection a été reportée au 19 Septembre, mais à la veille du scrutin, la Cour suprême a condamné le président de la CENI - Ben Sékou Sylla – pour fraude électorale et les élections ont été reportées une fois de plus au 7 Octobre. Un conflit d'intérêt politique est apparu

autour de la question du remplacement du président de la CENI. En raison de l'impasse politique, les élections ont été retardées à nouveau jusqu'au 24 Octobre. Le CNT a ensuite créé un Comité de veille et de gestion de crise et a convoqué la CENI, les représentants du gouvernement et les membres d'autres institutions politiques à son siège en vue d'unir leurs efforts pour trouver une solution consensuelle à ce problème. Finalement, un observateur électoral neutre, le Général Siaka Sangaré Toumany, a été nommé à la tête de la CENI. Le second tour a finalement eu lieu le 7 Novembre 2010 - Alpha Condé a obtenu plus de 52,5% du vote populaire. La Guinée n'avait jamais tenu d'élections démocratiques auparavant. Bien que cela ait pu être mieux organisé, **l'élection en Guinée est aujourd'hui considérée comme l'un des succès inattendus du CNT en termes de consolidation de la paix, en fournissant les moyens d'assurer les premières élections libres et équitables dans le pays depuis l'indépendance.** Un autre exemple de réussite cité par Hon. Touré : Le CNT a également participé au **contrôle du secteur de sécurité** grâce à des réunions de concertation et de synergie d'action avec l'état-major général des forces armées sur les questions relatives à la protection des droits de l'homme, notamment pendant la période d'état d'urgence (en particulier dans la ville de Ratoma), pour lutter contre l'usage abusif de la force militaire et les violations renouvelées des droits de l'homme.

Hon. Touré a terminé sa présentation par un appel aux bailleurs de fonds et aux praticiens du développement à accorder plus d'attention aux conseils de transition étant donné le rôle majeur qu'ils jouent dans la PCR pendant les transitions politiques. L'importance des conseils de transition dans l'esprit de la plupart des gens est sous-estimée et leur contribution à la paix et à la stabilité en temps de crise passe souvent inaperçue. Les priorités devraient être axées sur l'appui institutionnel technique et financier ainsi que sur le renforcement des capacités en matière de prévention des crises et des techniques de médiation.

✓ Etude de cas: Niger

Mme Zeinabou Gourouza, Rapporteur général adjoint au Conseil Consultatif National du Niger, a eu un empêchement et n'a pas pu assister à la réunion du Groupe de travail. Par conséquent, Mme Diane Sheinberg, Spécialiste du programme de développement parlementaire au PNUD, a présenté l'étude de cas en son nom et a partagé les leçons apprises de l'expérience du Conseil Consultatif National du Niger en matière de prévention des crises et de relèvement, notamment après le coup militaire de 2010.

La première partie de la présentation a rappelé **le contexte de la transition pacifique et constitutionnelle au Niger** : Le 18 février 2010, un coup d'Etat militaire a mis fin à la grave crise politique et institutionnelle que traversait le Niger depuis la fin de l'année 2009, suite au refus du Président Tandja de quitter le pouvoir à l'issue de son deuxième et dernier mandat. La junte militaire au pouvoir a mis en place **un Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD)**. Dès sa première déclaration, le CSRD a clairement annoncé sa volonté de rendre le pouvoir à un régime civil, issu d'élections libres, honnêtes et transparentes. Il a également rendu public les objectifs politiques majeurs à réaliser durant la période de transition, dont la durée a été fixée par les forces vives de la Nation regroupées au sein du **Conseil Consultatif National**. Ces objectifs sont : (1) **restaurer la démocratie**; (2) **réconcilier les Nigériens entre eux** ; (3) **assainir la situation sociopolitique et économique** - en préparant les textes fondamentaux de la République notamment la Constitution, et en établissant les institutions chargées de mener le processus de retour vers une vie constitutionnelle et démocratique.

Le Conseil Consultatif National a été mis en place en mars 2010. L'institution donne son avis sur toute question intéressant la vie de la Nation. A ce titre, ces avis peuvent être requis notamment sur les

avants projets de Constitution, de Code électoral, de Charte des Partis politiques, l'avant projet de statut de l'opposition, l'avant projet de charte d'accès à l'information publique. Le Conseil Consultatif National fait en outre des suggestions sur les échéances électorales, la mise en place de la CENI, les mécanismes de réconciliation nationale et de renforcement de l'unité nationale, les mécanismes d'assainissement des finances publiques et de dépolitisation de l'administration. Le projet de Constitution tel qu'arrêté par le CSRD a été soumis au référendum le 31 octobre et promulgué le 24 novembre 2010.

L'efficacité de l'approche de PCR du Conseil Consultatif réside dans le fait qu'il travaille en étroite collaboration avec les partis politiques. En effet les 3 coalitions des partis politiques dans le pays, à savoir la Coordination des Forces pour la Démocratie et la République (**CFDR**), l'alliance des Forces Démocratiques pour la République (**AFDR**) et les partis non affiliés y sont tous représentés. Les représentants de ses structures au sein du Conseil sont membres des différentes Commissions et participent à tous les débats qui s'y déroulent et leurs avis sont pris en compte. Le Conseil a d'ailleurs été un lieu de rassemblement pour ces partis qui étaient presque impossibles de réunir en un seul endroit. Les représentants des partis politiques participent en outre à toutes les activités hors séance qui sont organisées par le Conseil au Niger et à beaucoup d'activités à l'étranger notamment les ateliers de formations, les séminaires. Ils ont également été associés à la campagne référendaire.

Par ailleurs, le Conseil Consultatif National en tant qu'organe représentatif de tous les nigériens joue un rôle primordial dans la prévention et le relèvement des crises. En effet, il est le lieu de rencontre de tous les acteurs sociopolitiques où sont organisées des activités entrant dans le cadre de la réconciliation nationale et de la paix. C'est à ce titre qu'a été organisé à l'initiative du Président du Conseil, un **séminaire de renforcement des capacités des acteurs sociopolitiques nigériens sur la paix et la réconciliation nationale** (11 - 16 octobre 2010, Rome). Une déclaration a été signée dans laquelle les participants appellent:

- Les acteurs politiques à conduire une campagne électorale apaisée dans le respect mutuel, la tolérance et la loi ;
- L'ensemble de la classe politique à accepter et à respecter les résultats issus des urnes et à soumettre tout litige éventuel à l'arbitrage des juridictions compétentes ;
- Les acteurs institutionnels et sociopolitiques à privilégier et à participer efficacement à l'éducation citoyenne et civique ainsi qu'à la promotion d'une culture démocratique et de paix.

La séance s'est poursuivie par une réflexion générale sur ***l'approche diplomatique du Parlement de la CEDEAO*** s'agissant des crises au **Niger** et en **Guinée**.

La stratégie de prévention des crises et de relèvement de la CEDEAO est fondée sur la *diplomatie parlementaire*. Grâce à sa capacité à coordonner les négociations diplomatiques, le Parlement de la CEDEAO a été particulièrement bien placée pour faciliter la transition démocratique en **Guinée**. Suite à la suspension de l'adhésion de la Guinée à l'organisation régionale, la junte a finalement remis le pouvoir à un gouvernement de transition sous la pression de la CEDEAO. La CEDEAO a également pris les devants en organisant des négociations entre les putschistes et les groupes pro-démocrates, tout en canalisant les efforts des pays occidentaux et africains. La Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'UE, a également organisé et supervisé le contrôle des élections.

Au **Niger**, la CEDEAO a aussi joué un rôle central. Elle a suspendu l'adhésion du Niger en Octobre 2009, lorsque le président Tandja a dissous le Parlement. La CEDEAO a coordonné les efforts diplomatiques pour résoudre les tensions en menant des négociations pendant plusieurs mois avant le coup. En dépit de ses efforts de médiation, le Président Tandja a refusé de coopérer. Après le Coup d'Etat, le Parlement de la CEDEAO, avec l'Union africaine, a suivi les progrès accomplis au niveau du retour à l'ordre constitutionnel, la restauration d'un régime civil, le strict respect du calendrier de

transition, ainsi que la promesse des putschistes de tenir des élections libres et démocratiques. Les élections législatives et le premier tour des élections présidentielles se sont passés pacifiquement le 31 Janvier 2011. Les observateurs de la CEDEAO et de l'Union européenne qui ont suivi les élections ont exprimé leur satisfaction concernant la manière pacifique et transparente dont les élections ont été menées en reconnaissant la contribution effective du Conseil National Consultatif.

Séance 7: Opportunités de médiation pour les parlementaires

Pendant la séance 7, les membres du Groupe de travail ont discuté des différentes opportunités d'engagement des parlementaires dans les activités de médiation.

Dr. Kabeer Garba, Gestionnaire de Bureau au Parlement de la CEDEAO, a fait valoir **le rôle du Parlement de la CEDEAO dans la médiation**. Il a d'abord mis en évidence la portée des activités relevant de la compétence du Parlement. Le mandat du Parlement lui donne le droit d'examiner toute question relative à la Communauté notamment en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de formuler des recommandations à d'autres institutions et structures de la Communauté. Le Parlement peut également être consulté sur les questions suivantes: les mécanismes de communication et d'interaction entre les États membres de la Communauté, les systèmes de télécommunications, les réseaux d'énergie, la coopération dans le domaine des médias, les politiques de santé publique, les politiques d'éducation, la jeunesse et les sports, la recherche scientifique et technologique, la politique communautaire d'environnement, la citoyenneté communautaire, l'intégration sociale et la paix et la sécurité.

D'après Dr Garba, le Parlement de la CEDEAO ne dispose pas d'un mécanisme de médiation officiel. Cependant, à chaque séance ordinaire, des rapports sont présentés et discutés en plénière, permettant aux parlementaires d'évaluer la situation politique et les questions de sécurité dans les différents pays membres. Le rapport d'activités préparé par le Président de la Commission de la CEDEAO fournit également des informations supplémentaires sur les questions d'actualité dans la région.

L'institution se heurte à de nombreuses **contraintes** (absence d'élections directes, aucun pouvoir législatif, manque d'autonomie administrative et financière vis-à-vis de la Commission en particulier, la rotation fréquente des parlementaires, etc.). Afin de surmonter ces obstacles, Dr. Garba a mis l'accent sur le besoin majeur de renforcer le Parlement au niveau institutionnel et de développer ses pouvoirs législatif et de codécision par le biais d'aides financières et de formations afin que le Parlement de la CEDEAO devienne enfin un parlement régional fonctionnel et efficace. Cela nécessite:

- Le renforcement de ses capacités d'intervention d'urgence et de gestion au moment de l'émergence d'une crise ;
- Le développement de liens avec les parlements nationaux / le renforcement des coopérations notamment en matière de partage d'information et d'expertise pour compléter et appuyer les efforts des parlements nationaux (bureaux de liaison/coordination) ;
- L'accroissement de l'autonomie du Parlement de la CEDEAO pour qu'il puisse se concentrer davantage sur les questions de paix, de sécurité et de politique, ainsi que sur les activités de médiation et de dialogue ;
- Le renforcement de sa capacité à sanctionner les Etats membres récalcitrants pour cause de non respect des protocoles et conventions. A cet égard, le groupe de travail a indiqué l'avantage de s'inspirer du modèle de fonctionnement du Parlement régional en Afrique de l'Est et de tenir des séances mixtes avec l'Union africaine ;
- L'amélioration du statut des parlementaires (mandat spécifique et indépendant des élections nationales).

Pour conclure, au moment où le Parlement de la CEDEAO s'apprête à inaugurer sa **troisième législature**, Dr Garba a indiqué qu'il n'existe toujours pas de mécanismes formels d'interaction entre la Commission de la CEDEAO et le Parlement en matière de médiation. Pendant la première **législature (2000-2005)**, le Président du Parlement était à l'origine de la plupart des initiatives de médiation entreprises (Crise dans la région du fleuve Mano; Crise ivoirienne) ; pendant la **deuxième législature (2005-2010)**, dans le cas des crises de la **Guinée** et du **Niger**, ce sont les parlements nationaux qui ont demandé l'appui du Parlement de la CEDEAO dans le processus de médiation (deux commissions parlementaires ad-hoc de la CEDEAO chargées des négociations avec la Guinée et le Niger ont été créés).

Pendant la deuxième partie de la séance, Mme Nansata Yakubu est intervenue pour donner son propre avis sur la question en tant qu'experte en parlement et conflits au Centre parlementaire (CP). Elle a d'abord fait part des différents **domaines où les parlements nationaux peuvent jouer un rôle efficace dans la médiation** en adoptant des lois qui tiennent compte de la problématique des conflits et en constituant un lieu de dialogue et de négociations pour les différents groupes belligérants:

- Les contentieux électoraux et les réformes;
- Les initiatives de consolidation de la paix suite à un conflit (les commissions de réconciliation, les tribunaux d'exception, etc.) ;
- Les différends entre tribus; les normes culturelles et les coutumes ;
- Les questions de sécurité énergétique (pétrole, gaz, énergie solaire, eau, climat);
- Les réformes agraires;
- Les disputes foncières ;
- La conformité aux conventions et aux traités internationaux ;
- Le développement politique ;
- Les réformes constitutionnelles.

Mme Yakubu a mis en lumière les différentes **possibilités, ainsi que les outils et les mécanismes** à la disposition des parlements qui favorisent leur rôle de médiation au niveau de la promotion du dialogue, des interactions et des négociations:

- Travaux des Commissions;
- Comités transpartisans;
- Séances plénières;
- Initiatives nationales ou internationales, les OMD, les DSRP,
- Le contrôle parlementaire ;
- Les commissions de réconciliation;
- Mener des travaux en circonscription / faire des visites sur le terrain; interagir et communiquer davantage avec les électeurs ;
- Coopération facilitée au niveau régional par le Parlement de la CEDEAO.



Gauche à droite: Dr Garba (Parlement de la CEDEAO), Mme Yakubu (CP), M. Jurgensen (PNUD)

Mme Yakubu a conclu sa présentation en énumérant les **défis actuels de médiation que les parlements doivent soulever** : exécutifs forts; mandats limités; partisanerie, constitution archaïque, dynamique des partis politiques, etc.

Les points ci-dessous ont été discutés par le Groupe de travail :

- Compte tenu de la forte rotation des parlementaires et la perte au niveau des capacités de médiation que cela implique, les participants ont souligné l'utilité de collaborer ou consulter d'anciens parlementaires qui ont beaucoup de connaissances grâce à leur expérience en matière de médiation ;
- L'importance d'avoir des bureaux de liaisons et des échanges continus d'informations entre les niveaux régional, national et local;
- Le Parlement de la CEDEAO et les parlements nationaux devraient élaborer des mécanismes pour renforcer leurs collaborations et favoriser la circulation de l'information en mettant en place des bureaux-pays effectifs et fonctionnels représentant la CEDEAO au niveau national tout en assurant la présence de délégations parlementaires nationales au siège de la CEDEAO au niveau régional;
- Les parlements d'Afrique de l'Ouest semblent être coupés des zones locales. Les parlements doivent mettre en œuvre une stratégie de communication au niveau des circonscriptions afin de créer des relations plus étroites avec le peuple;
- La nécessité d'impliquer les OSC et les ONG dans le processus de médiation;
- Le rôle et l'impact des médias sur le processus de médiation: en fonction de la façon dont les informations d'un conflit sont présentées et diffusées, les médias ont la possibilité de soutenir le processus de médiation ou de le mettre en péril. Les participants ont donc convenu de la nécessité de planifier une stratégie de communication, de collaborer étroitement avec les médias, et de toujours informer la nation de ce qui est en jeu.
- L'interconnexion entre la réussite du processus de médiation et le niveau de neutralité et d'objectivité de l'approche parlementaire ; le fait de favoriser les intérêts d'un parti ou d'un groupe en conflit compromet automatiquement le processus de médiation.

Séance 8: Activités nationales

En Octobre 2010, le BDP et le BPCR ont effectué des missions conjointes au **Togo** et en **Guinée-Bissau** pour **tester l'outil d'auto-évaluation parlementaire du PNUD sur la prévention des crises et le relèvement**. L'objectif était d'identifier les activités clés du Plan de travail de 2011 pour renforcer le rôle des Parlements de la Guinée-Bissau et du Togo dans le domaine de la prévention des conflits et de la réforme du secteur de sécurité. Au cours de la séance 8, des délégations parlementaires du Togo et de la Guinée-Bissau ont présenté **les résultats de la mission** et les conclusions des rapports d'auto-évaluation parlementaire. Ils ont notamment discuté des possibilités et des contraintes des deux parlements en matière de prévention des crises, des activités prévues / recommandées, et des leçons et conséquences de l'utilisation de l'outil pour d'autres pays de la région.

✓ Etude de cas: Assemblée nationale du Togo

La **délégation parlementaire togolaise** était composée de 3 membres de l'Assemblée nationale:

Photo – Gauche à droite:

-Hon. N'térantémou Kouagou,
Membre de la Commission des
Droits de l'Homme;
-Hon. Itidou Oga Tchankpana,
Vice-président de la Commission
des Droits de l'Homme ;
-Hon. Ayitou Singo, Président de
la Commission Défense et
Sécurité.



L'analyse de l'exercice d'auto-évaluation par la délégation togolaise révèle que l'Assemblée nationale du Togo a jusqu'ici joué un **rôle très limité**

dans la prévention des conflits dans le pays, en raison du contexte politique et du manque général de connaissances sur le rôle que peut jouer le Parlement dans la prévention des conflits. Les principaux types de crises sont de nature socio-politique et économique. La forte polarisation du système politique au Togo, avec un système de gouvernance partagée entre le parti au pouvoir et l'opposition, a, dans le passé, conduit à de violents affrontements notamment lors des élections. Les conflits fonciers impliquent souvent différents groupes ethniques ou socio-économiques. Ils sont exacerbés par la présence massive d'armes légères dans le pays et politisés par les dirigeants locaux pendant les périodes électorales.

Malgré la volonté du Parlement de jouer un rôle proactif dans la prévention / réduction des conflits, l'exercice d'auto-évaluation a révélé que **de nombreux défis s'opposent à ses fonctions constitutionnelles**:

- Le contrôle de l'exécutif sur l'Assemblée nationale ;
- L'accès limité à l'information ;

- L'interaction limitée entre les parlementaires et les électeurs ; l'absence d'un cadre institutionnel approprié pour l'échange d'information et d'interaction avec les organisations civiles ;
- Le manque d'expertise technique et analytique;
- Le manque de moyens matériels, financiers et logistiques;
- Le manque de moyens pour assurer un suivi adéquat suite aux renseignements recueillis lors des audiences publiques et des visites sur le terrain;
- Le manque de moyens pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations;
- Le manque de visibilité et de reconnaissance: A cause du contexte politique et du manque d'indépendance du législatif vis-à-vis de l'exécutif, l'Assemblée nationale du Togo est perçue négativement par la population et sa crédibilité est remise en question. Cette situation est aggravée par le fait que les parlementaires ont très peu de contact avec leurs électeurs.

La délégation parlementaire a néanmoins reconnu de multiples **opportunités** pour une action parlementaire proactive et efficace en matière de PCR. La Constitution togolaise et plus particulièrement les articles 51 (pouvoir législatif), 96, 97 et 98 (contrôle de l'exécutif), confèrent d'importantes opportunités aux parlementaires togolais. Par ailleurs, le Parlement togolais est l'un des rares parlements de la région à avoir en plus des six commissions permanentes, une septième spécifiquement chargée des Droits de l'Homme et qui est dirigée par une femme d'autant plus. Par exemple, l'Assemblée nationale du Togo a joué son rôle, comme le prescrit la Constitution, en ratifiant la convention de la CEDEAO sur les armes légères. Par ailleurs, la Commission parlementaire des droits de l'homme a effectué des missions d'information en 2009. L'objectif de ces visites de terrain était d'examiner la situation actuelle et les conditions de vie dans les prisons et de proposer des recommandations à l'endroit du gouvernement. L'Assemblée nationale a eu par ailleurs à maintes reprises à interpeller le gouvernement sur des sujets sensibles. La plus récente interpellation faisait suite aux soulèvements de la population lors de l'augmentation du prix du carburant.

La délégation parlementaire du Togo a conclu sa présentation en résumant les **principales recommandations** qui ont été faites dans le rapport de la mission d'auto-évaluation:

- La promotion et le renforcement du rôle des parlementaires en tant qu'acteurs efficaces dans la prévention de la violence et des conflits ;
- Le renforcement des capacités des parlementaires et des assistants parlementaires ;
- La mise en place d'une cellule d'appui technique à la rédaction des propositions de lois au sein de l'Assemblée nationale qui intègre la notion de prévention des conflits ;
- La mise en place de permanences fonctionnant en plein temps dans les circonscriptions électorales qui permettent aux parlementaires d'être continuellement informés de ce qui se passe et de détecter à temps les conflits en gestation ;
- La mise en pratique du mandat du Parlement ;
- La mise en place d'une cellule d'analyse du budget et des finances qui prend en compte la problématique des conflits ;
- La promotion du dialogue interne au sein du Parlement entre la majorité et l'opposition ;
- La promotion de l'approche participative en impliquant les électeurs dans le processus de dialogue à travers les audiences publiques et les visites de terrain sur les thèmes liés à la prévention des conflits et au relèvement, afin de mieux saisir leurs points de vue et leurs perspectives pour mieux prendre en compte les préoccupations des citoyens dans le travail législatif.

✓ Etude de cas: Assemblée Nationale Populaire (ANP) de la Guinée-Bissau

La **délégation de l'Assemblée nationale populaire de la Guinée-Bissau** était composée de 2 membres :

Photo – Gauche à droite:

- Hon. Nhima Sissé, Présidente de la Commission pour les femmes et les enfants;
- Hon. Vesa Gomes Naluak, Président de la Commission Défense et Sécurité.



La délégation parlementaire de Guinée-Bissau a d'abord passé en revue les **grandes crises que leur pays a connues depuis son indépendance en 1974**. La Guinée-Bissau a été affectée par l'instabilité politique et des conflits violents et récurrents, y

compris une guerre civile entre factions politiques et militaires (1998-1999) qui a aggravé la méfiance entre les Guinéens et les autorités politiques. La période entre 2000 et 2005 a de nouveau été caractérisée par des assassinats politiques, des menaces de coup d'État, et un sentiment d'insécurité croissant au sein de la population. Des divisions à l'intérieur et entre les partis politiques, les militaires et les politiciens continuent de menacer la stabilité du pays. Les principaux défis auxquels le Parlement doit faire face aujourd'hui incluent les luttes de pouvoir entre les élites politiques et militaires (aggravées par la dimension ethnique), la criminalisation, l'augmentation de groupes de jeunes impliqués dans des violences, le trafic de drogue, et surtout l'instabilité des structures étatiques qui sont incapables de fournir des services, de faire respecter la primauté du droit, de promouvoir le développement ou de gérer les conflits.

Pendant ces périodes de crises et d'affrontements récurrents entre les autorités militaires et politiques en particulier⁷, le Parlement s'est révélé incapable de représenter un contre poids efficace à l'exécutif et aux forces armées, exposant ainsi ses faiblesses au niveau du contrôle du secteur de sécurité. Bien que le Parlement n'ait pas réussi à prévenir le conflit, la délégation parlementaire a reconnu le **rôle stabilisateur** joué par le Parlement en permettant la représentation et le dialogue entre les différentes entités politiques et militaires.

Les tentatives parlementaires pour mettre fin aux combats entre la junte militaire autoproclamée et les forces gouvernementales ont commencé à un stade précoce dans le conflit. La **Commission de Bonne Volonté** composée de parlementaires, mais aussi de représentants de groupes religieux et d'ONG, a été très active dans ses efforts pour parvenir à une entente entre les rebelles et le gouvernement. Les membres de la Commission de Bonne Volonté ont rencontré le Président Vieira

⁷ En Janvier 1998, le Chef d'Etat-major des Forces Armées, Brigadeiro Ansumane Mané, a été suspendu de ses fonctions par le président de **Guinée-Bissau**, João Bernardo Vieira, et accusé d'avoir participé indirectement à la vente d'armes à des groupes armés séparatistes dans la région de la Casamance au **Sénégal**. Mané a riposté en menant une mutinerie qui a fini par plonger le pays tout entier dans la guerre civile. La violence a augmenté lorsque des troupes du Sénégal et de **Guinée-Conakry** sont intervenues pour soutenir le gouvernement.

et le Chef d'Etat-major des Forces Armées, Mané, et ont essayé de rapprocher les points de vue des belligérants avec l'espoir d'aboutir à un accord. Ils ont agi avec l'appui de la CEDEAO et les représentants diplomatiques de la **Suède**, du **Portugal** et de la **France**. Outre son travail de médiation, la Commission a également organisé des « **Marches pour la Paix** » et a contacté les Nations Unies et l'Union européenne pour les inciter à intervenir. Les efforts entrepris par l'Assemblée populaire nationale pour **établir le dialogue entre les groupes en conflit** et engager les principaux acteurs (société civile, organisations régionales et internationales) ont permis le rétablissement de la paix et l'organisation, en Novembre 1999 et Janvier 2000, d'élections législatives et présidentielles.

Après le cessez-le-feu, le Parlement a également mis en place une **Commission ad hoc pour enquêter** sur les allégations de trafic d'armes qui avaient été une des causes principales du coup d'Etat militaire. Le rapport a mis en cause le Président Joao Bernardo Vieira pour avoir violé la constitution en faisant appel à des troupes étrangères sans consulter le Parlement, menaçant ainsi l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du pays. Le rapport a également révélé que le président Vieira était au courant du trafic d'armes mais n'a rien fait pour l'arrêter. Au Parlement, la majorité - y compris les membres du parti du Président- a exigé sa démission et l'organisation d'un procès.

Aujourd'hui, le Parlement s'est engagé en matière de bonne gouvernance et de consolidation de la paix. Le Parlement participe au **Comité de pilotage** chargé de la réforme de la défense de Guinée-Bissau et du secteur de sécurité en appliquant un vaste programme de réforme axé sur les forces armées, la police et la justice avec l'appui de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le Parlement est également impliqué dans le **Dialogue de Réconciliation Nationale** réunissant divers acteurs du gouvernement, des partis d'opposition et de la société civile dans un dialogue constructif et inclusif sur l'unité, la stabilité nationale et la paix.

En ce qui concerne les **contraintes parlementaires et les obstacles dans le domaine de la PCR**, l'exercice d'auto-évaluation a mis en lumière les facteurs suivants:

- Le Parlement a du mal à exercer sa fonction de contrôle car il ne dispose pas des moyens pour vérifier si les lois adoptées sont mises en œuvre. Des stratégies pour renforcer le rôle des commissions permanentes existent, mais ne sont pas exécutées en raison d'un manque de budget et de soutien extérieur ou du gouvernement. Les visites de terrain sont rarement organisées en raison d'un manque de fonds pour couvrir les frais de transport;
- Un certain nombre de lois de réforme adoptées par le Parlement sur le secteur de la sécurité n'ont pas encore été mises en œuvre, en partie en raison d'un manque de connaissances sur le contenu de ces lois. Il s'agit notamment de la loi sur les services de renseignements et de sécurité et les lois organiques sur l'organisation des Forces Armées, sur la Garde nationale et sur la police de l'ordre publique ;
- De nombreux parlementaires sont analphabètes et n'ont pas les compétences nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions primaires.

Pour finir, la délégation parlementaire a partagé les **différentes activités identifiées dans le rapport de la mission pour progresser au niveau du renforcement institutionnel du Parlement**:

- Appuyer le Parlement dans la diffusion de lois;
- Donner les moyens aux parlementaires d'effectuer des visites de terrain et le suivi par rapport aux informations recueillies ;
- Former et renforcer les capacités des parlementaires et des fonctionnaires du Parlement;

- Encourager la participation des parlementaires à des conférences internationales, des visites d'études, et des échanges d'expériences avec des parlements homologues;
- Développer les capacités de recherche du Parlement;
- Doter les commissions parlementaires d'assistants techniques et administratifs ;
- Développer des plans d'activités conjoints avec les organisations de la Société Civile et les ONG;
- Soutenir la mise en œuvre du plan stratégique de développement du Parlement pour la période 2010-2015 et utiliser un outil de suivi du budget et des résultats qui peut être utilisé pour la mobilisation des ressources;
- Encourager la collaboration entre le Parlement et le gouvernement, et différentes commissions spécialisées dans l'organisation de visites conjointes sur le terrain;
- Encourager la participation des parlementaires aux campagnes de sensibilisation et de diffusion des textes approuvés par le Parlement concernant les secteurs de défense et de sécurité et la violence sexiste, notamment la **résolution 1325** du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes et la **Convention de la CEDAO sur les armes légères et de petit calibre**;
- Sensibiliser la population détentrice d'armes légères et de petit calibre sur la nécessité de procéder volontairement à la remise de leurs armes aux autorités compétentes ; Adopter des mesures compensatoires pour les encourager à faire remettre leurs armes.



*Délégations du Togo et de Guinée-Bissau - Gauche à droite:
 Hon. Tchankpana (Togo), Hon. Kouagou (Togo), Hon. Singo (Togo), Hon. Sissé (Guinée-Bissau),
 Hon. Naluak (Guinée-Bissau), Mme Pangalos (PNUD)*

Séance 9: Cadre de travail régional

Pendant la séance 9, Mme Diane Sheinberg, Spécialiste du programme de développement parlementaire au PNUD, a présenté les **termes de références du Groupe de travail parlementaire régional**.

Mme Sheinberg a expliqué **les raisons et les avantages d'avoir une approche régionale** et de mener des activités sur la prévention des crises et le relèvement au niveau régional.

- Le modèle du Groupe de travail régional permet aux questions controversées et délicates d'être abordées plus facilement, y compris celles qui sont difficilement traitées au niveau national ;
- L'approche régionale offre une opportunité informelle aux parlementaires réformateurs de collaborer ensemble dans toute la région ouest-africaine et favorise ainsi la création d'un réseau de parlementaires constituant un noyau pour pousser en avant les réformes démocratiques dans leur pays respectif ;
- Les groupes de travail parlementaires contribuent au développement des connaissances : des documents de recherche exhaustifs sont élaborés par le PNUD et mis à la disposition du Groupe de travail. Les connaissances acquises sont compilées dans des documents clés et distribués aux parlements de la région ;
- Le rapprochement des programmes de gouvernance démocratique régionaux et nationaux et des activités dans la région facilitent le passage à l'échelle supérieure au niveau des activités et des programmes mis en œuvre pour favoriser les réformes de gouvernance démocratique.

La pertinence et la logique du Groupe de travail parlementaire régional s'explique par **la nécessité d'assurer une suite au séminaire régional d'Accra (Juin 2010) à travers le développement de mécanismes de suivi et d'action**; le Groupe de travail offre justement un espace ouvert où les champions identifiés lors du séminaire d'Accra peuvent prendre les devants dans la mise en œuvre des recommandations qui ont été faites à Accra, pousser en avant les efforts et les initiatives, et poursuivre les échanges d'information (bonnes pratiques, défis, recommandations, etc.). Le Groupe de travail régional constitue également un moyen stratégique par lequel le Parlement de la CEDEAO peut interagir avec les parlements nationaux sur les questions relatives à la prévention des crises et au relèvement.

Mme Sheinberg a ensuite détaillé les **fonctions et les responsabilités** du Groupe de travail parlementaire qui sera mobilisé pour:

- Analyser et discuter des deux études de cas de l'outil d'auto-évaluation qui a été testé par le PNUD au **Togo** et en **Guinée-Bissau** en tant que moyen pour appuyer le rôle des parlements dans la gestion des conflits ;
- Soutenir l'élaboration des critères régionaux de prévention des crises et de relèvement en Afrique de l'Ouest. Les critères régionaux permettront d'identifier une série de principes sensés guider l'engagement parlementaire dans la prévention des crises et le relèvement ;
- Identifier les activités clés pour renforcer la performance parlementaire en matière de PCR dans la région ; Préparer une première version du Plan d'Action Conjoint à mettre en œuvre en 2011, en collaboration avec le Parlement de la CEDEAO et les organisations partenaires ;
- Discuter du contenu, puis finaliser, imprimer et diffuser le document: '*Vers le Renforcement du Rôle des Parlements dans la Prévention des Crises et le Relèvement en Afrique de l'Ouest*', regroupant des recherches régionales et des études de cas nationales ;
- Promouvoir la création et la diffusion des connaissances : A travers AGORA, les membres du Groupe de travail devront inciter les membres des administrations parlementaires ainsi que les

parlementaires eux-mêmes à s'engager dans des activités liées à la prévention des crises, tout en diffusant les bonnes pratiques et les leçons apprises de leur pays respectif. Ils devront présenter des initiatives pertinentes et assurer que les solutions nationales soient partagées dans la région. Les membres du Groupe de travail parlementaire devront devenir des champions et des membres actifs du Groupe sur l'Afrique de l'Ouest dans l'espace privé d'AGORA. Le Groupe de travail parlementaire devra également déterminer si des recherches ou des études de cas comparatives supplémentaires sont requises pour mettre à niveau les connaissances par rapport à la prévention des crises et au relèvement dans la région.

Pour conclure, Mme Sheinberg a précisé **les efforts et les types d'action attendus par le Groupe de travail parlementaire** afin d'atteindre efficacement les objectifs qui ont été fixés:

- Compléter leur profil dans l'espace privé d'AGORA et contribuer activement au groupe sur les "Parlements et la prévention des crises en Afrique de l'Ouest" ;
- Partager et faire le suivi - dans l'espace privé d'AGORA - des conclusions tirées de leur pays respectif et de la région concernant la performance parlementaire dans la gestion des conflits et la prévention des violences (à travers le suivi des médias, du travail du parlement, des commissions parlementaires et des partis politiques ; les visites électorales, la participation à des réunions aux niveaux national, régional et international). Les membres devront poster et partager des documents / articles / commentaires sur les blogs, de façon régulière.
- Mettre en contact les parlementaires et les membres de l'administration parlementaire à travers AGORA.
- Commenter et fournir des informations/feedback sur les leçons apprises ou les articles postés sur AGORA.
- Commenter et fournir des informations/feedback sur les recherches proposées et menées par le PNUD en relation avec les parlements et leur rôle dans la prévention des crises et le relèvement.
- Commenter et fournir des informations/feedback sur les documents de recherche provisoires élaborés par le PNUD.

La deuxième partie de la séance 9 était consacrée à l'examen **du rôle du Parlement de la CEDEAO dans la prévention des crises et les nouvelles possibilités d'engagement de la nouvelle législature dans la paix et le relèvement en 2011**. Hon. Victoria Saidu Sylvia-Kamara, Membre du Parlement de Sierra Leone et quatrième Vice-présidente du Parlement de la CEDEAO, et Dr Kabeer Garba, Gestionnaire de Bureau au Parlement de la CEDEAO, ont partagé leur expertise et leurs connaissances dans ce domaine.

Hon. Saidu-Kamara a d'abord évoqué les **menaces sécuritaires qui compromettent la paix et la stabilité** dans la région, à savoir le trafic de drogue et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ces défis sont aggravés par le manque de ressources adéquates du Parlement de la CEDEAO. L'insuffisance des ressources constituent un sérieux obstacle à une collaboration parlementaire efficace surtout en ce qui concerne l'échange d'informations et la consultation d'experts pour appuyer les efforts de la branche exécutive des gouvernements nationaux au niveau du contrôle des frontières et des aéroports en Afrique de l'Ouest.

Hon Saidu-Kamara a souligné **les différents domaines où le Parlement de la CEDEAO joue un rôle efficace** dans la paix, la sécurité et la prévention des conflits:

- Comités parlementaires mixtes pour contrôler les renseignements / questions de sécurité;
- L'harmonisation des lois sur la sécurité au niveau régional ;
- La promotion de la bonne gouvernance ;
- Des lois régionales visant à interdire les armes légères et de petit calibre;

- Cadre pour contrôler les frontières poreuses ;
- Le partage de l'information sur l'immigration ;
- Le renforcement des capacités au niveau de la collecte de renseignements;
- Le soutien direct aux parlements nationaux pour contrôler et prévenir les crises avant qu'elles ne surviennent ou ne dégénèrent;
- La capacité du Parlement de la CEDEAO à agir comme un médiateur, à dialoguer et à interagir avec les parlements nationaux en vue de gérer les crises et de s'engager dans des négociations (**Niger** et **Guinée**). Dans **le cas du Niger**, le Parlement de la CEDEAO a demandé au gouvernement de la République du Niger de respecter les différents textes communautaires relatifs à la démocratie, la bonne gouvernance et les élections, en particulier les dispositions du Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Résolution des conflits, au maintien de la paix et de la sécurité ainsi que les dispositions du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance. Le Parlement de la CEDEAO a créé une commission ad hoc sous la direction du Vice-président, chargée d'une mission de sensibilisation dans le but d'assurer le retour de l'ordre constitutionnel et de la démocratie au Niger.

Hon. Saidu-Kamara est fermement convaincu que le développement des pouvoirs du Parlement de la CEDEAO favorisera une plus grande coopération dans la communauté et le renforcement du Parlement de la CEDEAO pour mieux assurer la paix durable et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Gauche à droite: Hon. Saidu-Kamara (Sierra Leone, Parlement de la CEDEAO), Mme Sheinberg (PNUD), Dr Garba (Parlement de la CEDEAO)



Selon Dr Garba, le Parlement de la CEDEAO se trouve à **un stade important de son évolution**, présentant de nombreuses possibilités pour une plus grande contribution au maintien de la paix et à la sécurité dans la région: la **transformation de la CEDEAO « des Etats » en une CEDEAO « des peuples »** avec la création d'un espace économique unique (monnaie unique, banque centrale, Parlement législatif communautaire), la nouvelle **Vision 2020**, le nouveau départ coïncidant avec l'inauguration de la **troisième législature**. Toutes ces opportunités vont accroître la pertinence du Parlement de la CEDEAO comme chef de file dans le développement des normes, des valeurs et des principes qui régissent l'action étatique et la PCR dans la région.

La **Vision 2020** prévoit une Communauté ouest-africaine sans frontières, pacifique, prospère et unie, caractérisée par la bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté, l'égalité des sexes ; une Communauté où toutes les personnes ont la capacité d'accéder et d'exploiter les ressources abondantes de la région dans un esprit d'égalité des chances et dans le respect des principes de développement durable et de préservation de l'environnement. Le **champ d'activités et le mandat** de la CEDEAO seront renforcés afin de favoriser une plus grande intégration régionale en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO sera appelée à s'investir davantage dans la gestion des défis transfrontaliers, en particulier les conflits et la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance ; la promotion

de l'intégration économique régionale, le développement et l'interconnexion des infrastructures; l'augmentation du capital humain et la facilitation de la mobilité des personnes au sein de la Communauté.

Dr Garba souhaite des efforts accrus et continus et de nouvelles initiatives pour renforcer les pouvoirs du Parlement de la CEDEAO. Le nouveau plan de travail de la troisième législature devrait intégrer des mesures allant dans ce sens tout en réfutant l'idée selon laquelle un député doit être élu directement pour être en mesure d'exercer des pouvoirs efficaces.

Les observations suivantes ont été faites pendant la discussion en séance plénière :

- Les élections parlementaires de la CEDEAO n'ont pas nécessairement besoin d'être directes au stade actuel. La priorité actuelle est de procéder au renforcement des pouvoirs du Parlement. Les participants ont indiqué qu'il serait opportun de se pencher sur le fonctionnement du modèle du Parlement régional en Afrique de l'Est (les parlementaires ne sont pas élus directement néanmoins ils ont le droit de voter des lois) ;
- La mise en œuvre de mécanismes efficaces et de bureaux de liaison pour mieux informer le parlement régional des activités parlementaires nationales et vice versa ;
- Faire en sorte que les questions de paix et de sécurité soient abordées dans les 13 Commissions permanentes de la CEDEAO ;
- Le lancement de l'Association des femmes parlementaires de la CEDEAO (**ECOFEPA**) devrait être saisi comme une autre opportunité pour s'engager davantage contre la violence sexiste et en faveur de l'égalité des sexes dans la région.

Séance 10: Niveau global

Pendant la séance 10, Mme Diane Sheinberg, Spécialiste du programme de développement parlementaire au PNUD, a expliqué le **but, l'utilité et le fonctionnement d'AGORA** (www.agora-parl.org).

Agora est un réseau en ligne créé pour le partage des connaissances et les échanges sur le développement parlementaire, ainsi que sur d'autres thèmes tels que le renforcement des capacités des femmes dans les parlements et le rôle des parlements dans la prévention des conflits et le relèvement (<http://www.agora-parl.org/node/1057>). Les parlementaires, membres de l'administration des parlements, bailleurs de fonds, praticiens, universitaires, médias, et membres de la société civile peuvent y participer et se réunir pour analyser les moyens de mettre en œuvre et promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de la gouvernance démocratique, à la fois aux niveaux régional et mondial.

Le portail vise à consolider les connaissances, l'expertise et les leçons apprises ainsi qu'à faciliter la collaboration entre les différents acteurs du développement parlementaire. Le site-web contient des documents clés, des guides et d'autres supports informatifs sur les performances parlementaires dans la prévention des crises et le relèvement, tels que :



Mme Sheinberg (PNUD) et M. Buzanski (PNUD)

- **Un film promotionnel et de sensibilisation** sur l'importance du rôle des parlements dans la prévention des crises et le relèvement en Afrique de l'Ouest, compilant des témoignages de parlementaires et de praticiens du développement parlementaire (<http://www.agora-parl.org/node/2713>);
- **Des entretiens filmés** de parlementaires, de spécialistes du développement parlementaire, et d'autres acteurs concernés, évoquant leur expertise, leurs expériences et leurs connaissances concernant les parlements et la PCR en Afrique de l'Ouest, avec un accent particulier sur les défis, les réussites, et les recommandations (<http://www.agora-parl.org/node/3159>);
- **Un espace privé de discussion pour les parlementaires de l'Afrique de l'Ouest** dédié à la PCR, et censé permettre aux membres du groupe de poster des articles, d'avoir accès aux documents, de se tenir au courant des événements à venir (<https://agora.trustedarea.net/groups/35/home>). Les principaux documents en ligne sont entre autres les rapports de recherche du PNUD sur les parlements et des domaines thématiques spécifiques tels que la violence armée, la violence sexiste, les mécanismes régionaux de prévention des crises, la violence politique, etc.; le Rapport du séminaire régional d'Accra résumant les principaux points des discussions; l'outil d'auto-évaluation conçu par le PNUD pour évaluer la performance des parlements en PCR et identifier les points d'entrée pour améliorer l'appui aux parlements en fonction des besoins; les deux études de cas

intégrant les conclusions et recommandations des deux pays où l'outil d'auto-évaluation a été testé en Octobre 2010.

Les participants ont ensuite réfléchi aux **priorités clés du PNUD en 2011 pour améliorer les projets de PCR et d'appui aux parlements**, et ont formulé des **recommandations concrètes pour inciter les parlementaires à s'engager dans ces questions au niveau national**. Voici un résumé des principaux points soulevés par le groupe de travail :

- Les bureaux-pays du PNUD peuvent fournir un appui direct aux parlements d'Afrique de l'Ouest (en fonction des demandes) et bénéficier de l'expertise et des ressources humaines des équipes de développement parlementaire au Siège ou au Centre régional de Dakar ;
- L'implication des parlementaires dans la prévention des crises au niveau régional leur permettra de devenir des ambassadeurs de la paix, à condition d'adopter une position neutre, en particulier vis-à-vis de leur affiliation à un parti politique ;
- Suivant l'exemple du **Togo** et la **Guinée-Bissau**, d'autres pays en Afrique de l'Ouest sont invités à utiliser l'outil d'auto-évaluation parlementaire ;
- Les travaux de recherche régionaux sur la PCR devraient mettre en lumière le double rôle de la jeunesse, à la fois acteurs et victimes des crises ;
- La contribution des femmes aux processus de réconciliation en Afrique de l'Ouest devrait être davantage mise en valeur ;
- Les partenariats entre les Parlements d'Afrique de l'Ouest et des acteurs / institutions externes pourraient être très bénéfiques. AGORA en particulier peut fournir aux parlementaires des idées et des exemples de meilleures pratiques pour les guider dans leur travail législatif. Par exemple, en partageant des informations sur les pays ouest-africains qui ont établi des systèmes de quotas au niveau de leur Constitution (comme le **Burkina Faso** et le **Ghana**), ou adopté des lois efficaces pour promouvoir le renforcement politique des femmes ;
- AGORA et le questionnaire d'auto-évaluation sont encore des outils assez récents et la plupart des parlementaires en Afrique de l'Ouest n'en ont pas encore pris connaissance. Une option possible serait de présenter ces outils au Parlement de la CEDEAO et de promouvoir leur utilisation à travers cette organisation. Au-delà du manque de sensibilisation d'AGORA, l'accès limité aux ordinateurs et à internet constituent aussi un obstacle technique important à l'utilisation d'AGORA ;
- Contrairement à la rotation élevée des parlementaires qui implique une perte considérable de capacités lors de chaque élection législative, les administrateurs parlementaires ont tendance à maintenir des positions fixes pendant de nombreuses années. Ils devraient donc être plus souvent associés au travail du PNUD en vue de préserver les capacités sur le long terme et d'assurer une certaine continuité des progrès réalisés par les législatures précédentes en matière de PCR ;
- La création d'un fonds régional pour la coordination de l'appui aux parlements ouest-africains, regroupant les contributions du PNUD, d'ONG et des parlements nationaux doit être envisagée et débattue, notamment en termes de faisabilité et d'utilité. Cependant la gestion d'un fonds unique pourrait être une tâche difficile surtout puisque les objectifs et les attentes des bailleurs de fonds ne sont pas nécessairement les mêmes.

Le PNUD prendra en compte ces commentaires dans l'élaboration de ces projets et continuera d'améliorer et de faciliter les échanges d'informations et la coopération au niveau régional en 2011.

Séance 11: Séance de clôture et présentation du Plan de Travail pour 2011

La séance de clôture était l'occasion pour le Groupe de travail parlementaire de discuter et de se mettre d'accord sur une série de priorités clés concernant le **plan de travail du Parlement de la CEDEAO et du PNUD pour 2011**.

Dr Garba Kabeer, Gestionnaire de Bureau au Parlement de la CEDEAO, a évoqué certaines des priorités inscrites à l'**ordre du jour du Parlement de la CEDEAO pour 2011**: Le Secrétariat de la CEDEAO a l'intention d'élaborer un plan de travail pour toute la durée de la nouvelle législature (2011 -2015), qui sera présenté et adopté par les membres du nouveau Parlement. Le secrétariat de la CEDEAO accueillera une délégation du PNUD à Abuja en Février 2011 pour collaborer sur l'élaboration de ce nouveau plan de travail stratégique, et concrétiser leur relation de coopération avec le PNUD, idéalement à travers la signature d'un protocole d'entente. La CEDEAO prévoit de



discuter de la possibilité d'étendre le soutien du PNUD au-delà de son champs habituel d'appui à la consolidation de la paix et à la sécurité (en intégrant par exemple les questions liées à l'agriculture / au développement rural, aux droits de l'homme, à la santé, à l'égalité des sexes, à l'emploi, à l'éducation, etc.). Pour finir, le Parlement de la CEDEAO a exprimé son intérêt à être plus impliqué au niveau d'AGORA, et à discuter des moyens d'accroître la visibilité du Parlement de la CEDEAO par le biais du site web.

Dr Garba (Parlement de la CEDEAO) et Mme Pangalos (PNUD)

Mme Christianna Pangalos, Spécialiste en politiques de développement parlementaire et d'appui aux partis politiques au PNUD, a présenté les **activités du plan de travail du PNUD pour 2011** :

Au niveau national, suite à un appel à propositions en 2010, un financement a été alloué au Togo et à la Guinée-Bissau pour mettre en œuvre les activités recommandées dans les rapports d'évaluation de l'outil d'auto-évaluation parlementaire en matière de PCR. En prenant en compte le calendrier électoral pour 2011, et les processus de construction étatique et de transitions démocratiques en cours dans la région, le PNUD (à travers le Bureau de Gouvernance Démocratique basée au siège à New York et le Centre régional à Dakar) continuera d'appuyer les bureaux-pays pour répondre au mieux aux demandes d'assistance des parlements.

Au niveau régional, le PNUD poursuivra la consolidation du réseau parlementaire en encourageant les membres à s'engager dans la prévention des crises (à travers le suivi des médias, du travail du parlement, des commissions parlementaires et des partis politiques ; les visites de circonscriptions,

la participation à des réunions aux niveaux national, régional et international) - tout en diffusant les bonnes pratiques et les leçons apprises de leur pays respectif. Les membres seront aussi appelés à partager leurs expériences et recommandations, et à identifier et piloter des solutions entre pays du Sud, y compris dans l'espace privé d'AGORA et plus particulièrement au niveau du groupe sur les "Parlements et la prévention des crises en Afrique de l'Ouest". Au sein de ce groupe, les membres auront l'opportunité de poster et partager des documents / articles / commentaires sur les blogs de façon régulière ; de mettre en contact les parlementaires et les membres de l'administration parlementaire à travers AGORA ; de commenter et fournir des informations/commentaires sur les leçons apprises ou les articles postés sur AGORA, ainsi que sur les recherches ou les études de cas comparatives proposées et menées par le PNUD. Le PNUD continuera également à travailler en étroite collaboration avec le Parlement de la CEDEAO et développera un guide sur les parlements, la prévention des crises et le relèvement, regroupant les informations tirées des recherches régionales et des études de cas. Le PNUD prévoit également d'organiser une deuxième réunion du Groupe de travail parlementaire au cours de l'année (Novembre 2011).

Au niveau global, le PNUD poursuivra sa contribution au développement de thématiques clés en ligne sur le site d'AGORA (www.agora-parl.org), disponible en anglais et français, et notamment sur la page dédiée spécifiquement à l'Afrique de l'Ouest – dans le cadre du développement des connaissances sur le développement parlementaire, la prévention des crises et le relèvement.



Gauche à droite: Hon. Touré (Guinée), M. Some (Parlement de la CEDEAO), Hon. Singo (Togo), Hon. Kouagou (Togo), M. Capdevila (CRIPB), Hon. Tchankpana (Togo), Hon. Sissé (Guinée-Bissau)

ANNEX 1: Programme

Ouverture: Mardi 30 Novembre 2010: Arrivée à l'hôtel – Accréditation

| | |
|---|--|
| 19:00–20:00 (Hôtel Catalonia Barcelona Plaza - Salle 7.5, 7 ^{ème} étage) | Réception de bienvenue : inscription et visionnage du film sur les parlements et la prévention des crises en Afrique de l'Ouest Modérateurs: Mme Christianna Pangalos (Spécialiste en politiques de développement parlementaire et d'appui aux partis politiques, PNUD) M. Olivier Pierre-Louveaux (Parliamentary Development Knowledge Manager, PNUD) Dîner de Bienvenue au Restaurant de l'Hôtel |
|---|--|

Première journée: Mercredi 01 décembre 2010

| | |
|--|--|
| Objectifs de la journée: Se pencher sur la violence armée et les partis politiques dans la prévention des crises et le relèvement | |
| 09:00 | <i>Départ du bus de l'hôtel vers le centre de maintien de la paix de Barcelone (Montjuic)</i> |
| Séance 1: Séance introductive | |
| 09:30 –10:30 | 1) Objectifs et résultats attendus du groupe de travail régional 2) Tour de table (un exemple par pays du rôle joué par le parlement dans la prévention des crises) – Présentation des participants. Modérateurs : Dr. Kabeer Garba (Gestionnaire de Bureau, Parlement de la CEDEAO) M. Cédric Jurgensen (Conseiller en politiques de développement parlementaire, PNUD) |
| 10:30 - 10:45 | Pause café / thé |
| Séance 2: Parlements et violence armée en Afrique de l'Ouest | |
| 10:45 –12:30 | 1) Présentation et résumé des conclusions et recommandations du document de recherche sur les parlements et la violence armée en Afrique de l'Ouest. Dr. Linda Darkwa (Consultante, PNUD) - 15 minutes 2) Répondants: Hon. Akosua Frema Osei-Opare (Parlementaire, Ghana) et Hon. Mamy Diomandé (Parlementaire, Côte d'Ivoire) - 5 minutes pour chaque intervenant 3) Séance de questions-réponses pour recueillir les commentaires des parlementaires dans la région. Les commentaires seront intégrés dans la version finale de l'étude. Modérateur: M. Cédric Jurgensen (Conseiller en politiques de développement parlementaire, PNUD) |
| 12:30 - 14:00 | DEJEUNER |
| Séance 3: Partis politiques et prévention des crises en Afrique de l'Ouest | |
| 14:00 - 15:30 | 1) Présentation et résumé des conclusions et recommandations du document de recherche sur les partis politiques et la prévention des crises en Afrique de l'Ouest. Mme Christianna Pangalos (Spécialiste en politiques de développement parlementaire et d'appui aux partis politiques, PNUD) et Mme Diane Sheinberg |

| | |
|--|--|
| | <p>(Spécialiste de programme, Développement parlementaire, PNUD) - 15 minutes</p> <p>2) Répondants: Hon. Bernadette Lahai (Parlementaire, Sierra Leone) et M. Abdoulaye Touré (Rapporteur, Commission Défense et Sécurité, Guinée) - 5 minutes pour chaque intervenant</p> <p>3) Séance de questions-réponses pour recueillir les commentaires des parlementaires dans la région. Les commentaires seront intégrés dans la version finale de l'étude.</p> <p>Modérateur: M. Olivier Pierre-Louveaux (Parliamentary Development Knowledge Manager, PNUD)</p> |
| 15:30-15:45 | Pause café / thé |
| Séance 4: Prévention des Crises, Relèvement et Médiation au niveau local : le cas du Parlement de Catalogne | |
| 15:45 - 16:30 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Types de conflits et principaux défis liés à la prévention des crises et au relèvement en Espagne/Catalogne ✓ Opportunités et rôle du Parlement de Catalogne dans la prévention des crises ✓ Le rôle des parlementaires individuels et des partis politiques dans la prévention des conflits / la médiation ✓ Interactions avec le <i>Cortes Generales</i> (Parlement espagnol) en matière de prévention des crises et de relèvement <p>1) M. Antoni Comín (Membre du Parlement de Catalogne) – 15 minutes</p> <p>2) Séance de questions-réponses pour recueillir les commentaires des parlementaires dans la région. Les commentaires seront intégrés dans la version finale de l'étude.</p> <p>Modérateur: M. Jordi Capdevila (Directeur, Centre des Ressources Internationales pour la Paix de Barcelone)</p> |
| 20:00 | Dîner au restaurant de l'hôtel |

Deuxième journée: Jeudi 02 décembre 2010

| | |
|---|--|
| Objectifs de la journée: les opportunités de médiation pour les parlements en matière de prévention des crises | |
| 09:00 | <i>Départ du bus de l'hôtel vers le centre de maintien de la paix de Barcelone (Montjuic)</i> |
| Séance 1: Médiation : outils et opportunités pertinentes pour les parlementaires | |
| 09:30 - 10:30 | <p>Témoignages / expériences personnelles de parlementaires en matière de médiation aux niveaux local, national et régional : points d'entrée, défis, histoires de réussite, recommandations pour les parlementaires de l'Afrique de l'Ouest.</p> <p>1) Hon. Victoria Sylvia Saidu-Kamara (Parlementaire, Sierra Leone et 4ème Vice-présidente du Parlement de la CEDEAO) – 15 minutes</p> <p>2) Dr. Fholisani Sydney Mufamadi (Ancien Parlementaire, Afrique du Sud) - 15 minutes</p> <p>3) Séance de questions-réponses pour recueillir les commentaires des parlementaires dans la région.</p> <p>Modérateur: M. Bertin K. Somé (Assistant parlementaire, Parlement de la CEDEAO)</p> |
| 10:30 - 10:45 | Pause café / thé |
| Séance 2: Médiation : leçons apprises des transitions politiques et des changements constitutionnels | |

| | |
|--|--|
| 10:45 –12:30 | <p>Réformes constitutionnelles pendant les transitions politiques : leçons apprises pour les parlementaires.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) M. Abdoulaye Touré (Rapporteur, Commission Défense et Sécurité, Guinée) – 15 minutes 2) Mme Zeinabou Gourouza (Rapporteur, Niger)-15 minutes (présenté par Mme Diane Sheinberg) 3) Séance de questions-réponses pour recueillir les commentaires des parlementaires de la région. <p>Modérateur: M. Marcin Buzanski (Consultant – Conflit et Gouvernance, PNUD – BPCR)</p> |
| 12:30 - 14:00 | DEJEUNER |
| Séance 3: Opportunités de médiation pour les parlementaires | |
| 14:00 - 15:30 | <ol style="list-style-type: none"> 1) Dr. Kabeer Garba (Gestionnaire de Bureau, Parlement de la CEDEAO) 2) Mme Nansata Yakubu (Experte en Parlement et Conflit, Centre parlementaire) 3) Séance de questions-réponses pour recueillir les commentaires des parlementaires de la région. <p>Modérateur: M. Cédric Jurgensen (Conseiller en politiques de développement parlementaire, PNUD)</p> |
| 15:30 - 15:45 | Pause café / thé |
| 16:00 | Départ du bus pour un tour de la ville de Barcelone |
| 20:00 | Dîner au restaurant de l'hôtel |

Troisième journée: Vendredi 03 décembre 2010

| | |
|---|--|
| Objectifs de la journée: Se pencher sur les activités globales, régionales et nationales de développement parlementaire et de prévention des crises dans la région - Consolider le groupe de travail parlementaire et présenter le plan de travail pour 2011 | |
| 09:00 | <i>Départ du bus de l'hôtel vers le Centre de maintien de la paix de Barcelone (Montjuic)</i> |
| Séance 1: Activités nationales | |
| 09:30–10:45 | <ol style="list-style-type: none"> 1) Présentation des rapports de l'exercice d'auto-évaluation des parlements de la Guinée-Bissau et du Togo - 30 minutes par délégation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Principaux défis liés à la prévention des crises et au relèvement auxquels le parlement doit faire face dans les deux pays ✓ Les opportunités qui se présentent aux parlements pour relever les défis ✓ Présentation des activités planifiées / résultats des missions ✓ Conclusions des missions / exercices d'auto-évaluation et recommandations 2) Discussion sur les leçons apprises et les implications de l'utilisation de l'outil par d'autres pays - 15 minutes <p>Modératrice: Mme Christianna Pangalos (Spécialiste en politiques de développement parlementaire et d'appui aux partis politiques, PNUD)</p> |
| 10:45 - 11:00 | Pause café / thé |
| Séance 2: Cadre de travail régional | |
| 11:00–12:30 | <ol style="list-style-type: none"> 1) Analyse des termes de référence pour le groupe de travail parlementaire régional 2) Parlement de la CEDEAO : opportunités du nouveau parlement et programme pour 2011 Hon. Victoria Sylvia Saidu-Kamara (Parlementaire, Sierra Leone et 4ème Vice-présidente du Parlement de la CEDEAO) – 15 minutes |

| | |
|---|---|
| | <p><u>Dr. Kabeer Garba</u> (Gestionnaire de Bureau, Parlement de la CEDEAO) – 15 minutes</p> <p>Modératrice: <u>Mme Diane Sheinberg</u> (Spécialiste de programme, Développement parlementaire, PNUD)</p> |
| 12:30 - 14:00 | DEJEUNER |
| Séance 3: Niveau global | |
| 14:00 - 16:00 | <p>1) Informations sur AGORA (www.abora-parl.org): connaissances, échanges et témoignages</p> <p>2) Recherche: identification des priorités clés pour 2011</p> <p>Modérateur: <u>M. Marcin Buzanski</u> (Consultant – Conflit et Gouvernance, PNUD – BPCR)</p> |
| 16:00 - 16:15 | Pause café / thé + Photo de Groupe |
| Séance 4: Séance de clôture et présentation du plan de travail | |
| 16:15 - 17:00 | <p>1) PNUD</p> <p>2) Parlement de la CEDEAO</p> <p>Modérateurs: <u>Dr. Kabeer Garba</u> (Gestionnaire de Bureau, Parlement de la CEDEAO)</p> |
| 20:00 | Dîner au restaurant de l'hôtel |

ANNEX 2: Liste des Participants

| Nom | Prénom(s) | Fonction /Organisation | Pays | E-mail | Téléphone |
|-----------------------------|-----------------|--|---------------|----------------------------|--|
| Parlements Nationaux | | | | | |
| Diomandé | Mamy | Membre de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Membre de la Commission Défense et sécurité | Côte d'Ivoire | madio2008@yahoo.fr | +225 01 00 14 61 +225 22 47 08 02 +225 07 90 25 84 |
| Gorgui | Jean Jacques | Administrateur parlementaire, Assemblée nationale de Côte d'Ivoire | Côte d'Ivoire | gorguijj@yahoo.fr | +225 07 19 85 42 +225 20 20 82 10 |
| Osei-Opere | Akosua Frema | Parlementaire, Parlement du Ghana | Ghana | afremao@yahoo.com | +233 244 747 436 +233 272 583 584 |
| Touré | Abdoulaye | Rapporteur, Commission Défense et sécurité, Conseil National de Transition de Guinée | Guinée | amiralfbi@yahoo.fr | +224 66 24 47 74 |
| Naluak | Vesa Gomes | Parlementaire, Assemblée nationale du Peuple de la Guinée-Bissau, Président de la Commission Défense et Sécurité | Guinée-Bissau | vesa.vincent@gmail.com | +245 68 05 133 +245 53 00 500 |
| Sissé | Nhima | Parlementaire, Assemblée nationale du Peuple de la Guinée-Bissau, Présidente de la Commission pour les femmes et les enfants | Guinée-Bissau | nenesisse@yahoo.com.br | +245 664 06 16 +245 616 06 16 |
| Saidu-Kamara | Victoria Sylvia | Parlementaire, Parlement de Sierra Leone, 4 ^{ème} Vice-Présidente du Parlement de la CEDEAO | Sierra Leone | vsaidukamara@netzero.net | +234 8033686789 +232 33 38 09 64 +232 76 751 555 |
| Lahai | Bernadette | Parlementaire, Parlement de Sierra Leone | Sierra Leone | drblahai@gmail.com | +232 33 636881 |
| Comín | Antoni | Parlementaire, Parlement de Catalogne | Espagne | antoni.comin@parlament.cat | +34 67 860 18 79 |
| Singo | Ayitou | Parlementaire, Assemblée nationale du Togo, Président de la Commission Défense et Sécurité | Togo | ayitou@hotmail.com | +228 222 57 91 +228 904 15 99 |
| Kouagou | N'térantémou | Parlementaire, Assemblée nationale du Togo, Membre de la Commission des Droits de l'Homme | Togo | ntkouagou@hotmail.com | +228 909 38 25 |
| Tchankpana | Itidou Oga | Parlementaire, Assemblée nationale du Togo, Vice Président de la Commission des Droits de l'Homme | Togo | itkpana1@yahoo.fr | +228 925 65 03 |

Organisations Internationales / Régionales

| | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------------|--------------------------|--|
| Yakubu | Nansata | Expert, Parlements et Conflits, Centre parlementaire | Ghana | yakubun@parlcent.ca | +233 302 769 387 +233 205 805 668 |
| Garba | Kabeer | Gestionnaire de bureau, Parlement de la CEDEAO | Nigéria | garbayallo_zg@yahoo.com | +2348032400153 +2348036590281 +234 9 524 06 29 |
| Arboncana | Oumarou | Assistant parlementaire, Parlement de la CEDEAO | Nigéria | oumaroua.dicko@yahoo.fr | +234706 1824656 +234 8135470059 |
| Some | K. Bertin | Assistant parlementaire, Parlement de la CEDEAO | Nigéria | skbertin@yahoo.com | +234813 1589027 +226 75 81 31 31 |
| Mufamadi | Fholisani Sydney | Professeur, Ancien Parlementaire | Afrique du Sud | nmufamadi@hotmail.com | +278 233 90 131 |
| Capdevila | Jordi | Directeur, Centre des ressources internationales pour la paix de Barcelone | Espagne | jordicapdevila@yahoo.com | +34 629 832 437 |
| López | Eva | Chargée du programme des formations, Centre des ressources internationales pour la paix de Barcelone | Espagne | evalopezamat@yahoo.es | +34 686 379 555 |

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

| | | | | | |
|----------------|-------------|---|------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| Pierre-Louveau | Olivier | Parliamentary Development Knowledge Manager | Belgique | olivier.louveaux@undp.org | +32 497 810 089 + 32 227 410 26 |
| Cham | Marilyn | Expert Junior en développement parlementaire | France | marilync@unops.org | +33 6 64 16 43 35 |
| Darkwa | Linda | Consultante - Violence armée | Ghana | akua.darkwa@gmail.com | +233 24 2032 896 |
| Pangalos | Christianna | Spécialiste en politiques de développement parlementaire et d'appui aux partis politiques | Sénégal | christianna.pangalos@undp.org | +221 33 869 2744 +221 77 332 4790 |
| Buzanski | Marcin | Consultant – Conflits et Gouvernance | Suisse | marcin.buzanski@undp.org | +41 22 91 78 142 +19 17 38 80 034 |
| Sheinberg | Diane | Spécialiste de Programme, développement parlementaire | Etats-Unis | diane.sheinberg@undp.org | +1 212 906 5075 |
| Jurgensen | Cédric | Conseiller en politiques de développement parlementaire | Etats-Unis | cedric.jurgensen@undp.org | +1 212 906 6406 +1 917 767 7365 |